



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 16/09/2015	Séance du jeudi 10 septembre 2015 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 10 septembre 2015 à 18h00 à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• **R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté nomme Madame Thérèse ROBERT comme secrétaire de séance.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

• **R. 0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB**

Le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments relatifs aux structures partenaires de la CAGB.

Séance du jeudi 10 septembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h45

Etaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD (pour le 0.1), M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (pour le 0.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD (pour le 0.1), M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (pour le 0.1), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (pour le 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (pour le 0.2), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (pour le 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (pour le 0.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN (représenté par M. Michel GABRIEL) **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN (pour le 0.2) **Fontain :** Mme Martine DONEY **Francois :** M. Eric PETIT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (pour le 0.2) **Nancray :** Mme Annette GIRARD CLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (pour le 0.1) **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERROT (représenté par M. André RUBRECHT) **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (pour le 0.2) **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSERRIN, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET **Beure :** M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Andrée ANTOINE **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME **Francois :** Mme Oriane DELAGUE **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** Mme Marie-Pierre MARQUIS **Mamirolle :** Mme Francine MARTIN **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** Mme Corinne PETER **Montferrand-le-Château :** Mme Pascale HANUS **Morre :** Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** Mme Nicole WEINMAN **Routelle :** M. Daniel CUCHE **Serre-les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT **Thise :** Mme Laurence GUIBRET **Torpes :** M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : MJ. BERNABEU, J. ACARD (pour le 0.2), N. BODIN, P. BONTEMPS, YM. DAHOU, D. DARD (pour le 0.2), E. DUMONT, A. GHEZALI, E. MAILLOT (pour le 0.2), T. MORTON, Y. POUJET, D. SCHAUSS (pour le 0.1), A. ANTOINE, F. BAILLY, M. GIVERNET, C. CUINET, C. LINDECKER, MP. MARQUIS, D. PARIS, P. HANUS, MC. MARTINET (pour le 0.2), C. BITSCHENE (pour le 0.1), D. CUCHE, L. GUIBRET

Mandataires : A. PARIS, P. MOUGIN (pour le 0.2), S. WANLIN, B. FALCINELLA, D. POISSENOT, R. REBRAB (pour le 0.2), G. CHALNOT, M. ZEHAF, C. LIME (pour le 0.2), Michel LOYAT, P. CURIE, JS. LEUBA (pour le 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, F. GALLIOU, F. LOPEZ, T. ROBERT, D. HUOT, S. RUTKOWSKI, B. MADOUX, P. DUCHEZEAU, JM. CAYUELA (pour le 0.2), P. BELUCHE (pour le 0.1), S. THIVET, A. LORIGUET



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté Spécial « Structures associées »

Séance du jeudi 10 septembre 2015

Amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Information préalable sur la question de l'accueil des réfugiés politiques _____	5
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____	6
Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance _____	6
Rapport n° 0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB _____	6
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) _____	7
Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCF) _____	9
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT) de l'Agglomération bisontine _____	11
Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) _____	12
Syndicat mixte Lumière _____	15
Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV) _____	17
Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) _____	18
Syndicat Mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray _____	23
Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO FC) _____	26
Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI) _____	28
Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO) _____	29
Société d'équipement du département du Doubs (SedD) _____	30
Société anonyme immobilière d'économie mixte du Grand Besançon (AKTYA) _____	33
Société Publique Locale (SPL) Territoire 25 _____	35
Association Mission locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon _____	36
Association du Plan local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon _____	38

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Spécial « Structures associées » Séance du jeudi 10 septembre 2015

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h45.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous.

Information préalable sur la question de l'accueil des réfugiés politiques
--

Avant de démarrer la séance, je voudrais vous donner une information concernant le problème des réfugiés. Je ne vous refais pas le schéma, des milliers de personnes sont en train de frapper aux portes de l'Europe et nous interpellent toutes et tous. Au nom de la Ville, je me suis engagé. C'est pour cela que je vais samedi au ministère de l'Intérieur, avec des maires de grandes villes, de gauche comme de droite, puisque j'y côtoierai Martine AUBRY et certainement Alain JUPPÉ. Comme cela, les choses sont très claires et transparentes. Depuis plusieurs jours, j'ai reçu beaucoup de coups de téléphone de citoyennes et de citoyens de Besançon et de la périphérie de l'Agglomération, qui m'ont fait part de leur désir de s'engager et de venir aider ces réfugiés.

Nous avons dit - et je l'ai redit hier à l'Assemblée nationale avec Jean-Luc MOUDENC, Maire de Toulouse et André ROSSINOT, Président du Grand Nancy - que pour nous, il n'était pas question qu'il y ait un tri par rapport aux convictions religieuses ou aux origines, que c'était toutes personnes en grand danger. Donc, comme cela se fait dans pratiquement la plupart des villes et des agglomérations, j'ai rencontré le Préfet qui sera samedi à la même réunion que moi. Je voulais vous informer que je ferai une réunion avec les associations mercredi, à 16h30. Les associations, l'ensemble des cultes, tous ceux mobilisés dans ce domaine seront convoqués.

Je souhaite aussi rencontrer les maires de l'Agglomération qui le souhaitent. Il faudra que les invitations partent demain de l'Agglomération. Je réunirai donc les maires qui le souhaitent, le même jour, soit le mercredi, mais à 18h30. Les lieux seront fixés demain. Certains collègues de l'Agglomération m'ont appelé pour savoir quand on ferait quelque chose. On peut déjà aller voir ce qui est proposé par le ministère de l'Intérieur samedi, à 11h, à Paris. Il y aura ensuite une réunion. Hier, avec Jean-Luc MOUDENC et André ROSSINOT, nous avons dit qu'il fallait que tout cela soit d'abord fait dans le cadre d'un dialogue avec les maires. Je précise que c'est aussi de la responsabilité de l'État, puisque c'est aussi un problème d'État et non du Grand Besançon, ni du Grand Bordeaux, ni du Grand Lyon. Ce problème doit être traité au niveau de l'État avec les instances européennes.

Cependant, nous devons être là aussi, en tout cas pour ceux qui le souhaitent, faire acte de solidarité par rapport à ces personnes qui sont en train de fuir et de mourir. Je parle bien sûr des réfugiés, je ne confonds pas les réfugiés politiques par rapport à ceux qui touchent, par exemple, aux filières d'immigration clandestine ou filières mafieuses que je combats et que nous devons combattre avec la plus grande détermination. Ce sont deux choses totalement différentes. Cette situation ressemble plus à celle que nous avons connue lorsque nous avons accueilli, par exemple, les *boat people* qui venaient du Viêt Nam il y a déjà quelques années. J'inviterai donc mercredi à 16h30 à l'Hôtel-de-Ville, les associations, puis les maires qui le souhaitent le même mercredi à 18h30. Les lieux seront déterminés demain. Voilà l'information que je voulais vous donner.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n° 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT.- Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil Départemental et Présidente du Conseil d'Administration du SDIS est représentée par le Colonel CELLIER, Directeur Départemental. Il est présent ce soir et je lui passerai la parole rapidement, parce que je sais qu'il doit partir.

Sont aussi excusés Marie-Guite DUFAY, Chantal JARROT (Beure), Vincent FIETIER (Nancray), Lionel LANDRY (CCIT) et Catherine BOTTERON, Madame le Maire de Châtillon-le-Duc.

Carine MICHEL donne pouvoir à Anne-Sophie ANDRIANTAVY jusqu'à son arrivée. Mais comme elle est arrivée avec ma voiture, je pense qu'elle doit être là. J'en suis même sûr. Donc, jusqu'à leur arrivée, Patrick BONTEMPS donne pouvoir à Béatrice FALCINELLA, Dominique SCHAUSS à Jean-Sébastien LEUBA, Danielle DARD à Rosa REBRAB. Pour toute la séance, Daniel PARIS donne pouvoir à Bernard MADOUX, Catherine CUINET à Thérèse ROBERT, Elsa MAILLOT à Christophe LIME, Abdel GHEZALI à Marie ZEHAFF, Yves-Michel DAHOUI à Danièle POISSENOT, Emmanuel DUMONT à Gueric CHALNOT, Yannick POUJET à Pascal CURIE, Thierry MORTON à Michel LOYAT, Florent BAILLY à Françoise GALLIOU, Laurence GUIBRET à Alain LORIGUET, Andrée ANTOINE à Christian MAGNIN-FEYSOT, Marie-Pierre MARQUIS à Serge RUTKOWSKI, Daniel CUCHE à Sylvie THIVET, Cédric LINDECKER à Daniel HUOT, Pascale HANUS à Pascal DUCHEZEAU, Marie-Jeanne BERNABEU à Alain PARIS, Martine GIVERNET à François LOPEZ et Christine BITSCHENÉ à Philippe BELUCHE.

Je nomme Thérèse ROBERT, par exemple. Madame ROBERT sera donc secrétaire de séance.

Rapport n° 0.2 - Présentation des structures partenaires de la CAGB

Très rapidement, parce que je ne veux pas être trop long, mais c'est une tradition. Vous savez que désormais, en Conseil Communautaire, on consacre un peu de temps à la présentation des différentes activités des organisations, syndicats, sociétés d'économie mixte (SEM)... dans lesquels nous sommes présents. Cela part de la volonté de l'Agglomération, entre autres des membres de l'Exécutif, de faire en sorte que l'ensemble des élus communautaires soit informé, puisse poser des questions sur le fonctionnement des institutions que certains d'entre nous représentent. S'ils ont des questions, ils peuvent donc les poser, c'est un droit légitime. De l'information est apportée. C'est un moment démocratique important, je crois, qui avait été souhaité. Cela fait plusieurs fois qu'on le fait, parce que c'était une demande.

Quand je parle des structures associées, je parle des principales, puisque l'on ne va pas parler de tout, à une exception près, celles des délégataires de service public, avec le cas particulier de la délégation des transports (Besançon Mobilités) et la gestion des pépinières de Palente et de Témis examinées dans d'autres cas.

Il y a quelques points essentiels sur lesquels je veux insister, même si c'est rapide. Les partenariats mis en place se traduisent par les contributions très concrètes aux missions de service public qui bénéficient à la population de l'ensemble de notre territoire et vous pourrez en juger par vous-mêmes. Je voudrais donc remercier toutes ces structures pour le travail fourni tout au long de l'année avec les personnels qu'elles emploient et pour le rôle important qu'elles jouent pour la qualité de vie dans notre Agglomération.

Les représentants interviendront trois minutes. Je leur demande de respecter ces temps pour qu'ensuite, on puisse répondre aux questions si vous en avez. Je voudrais remercier aussi les élus qui s'investissent pleinement au sein de ces Commissions thématiques, spécialement ceux désignés pour représenter l'Agglomération lors de réunions journalières, qui font valoir quel est l'avis de l'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre du fonctionnement de ces structures. Je voudrais aussi remercier Anthony POULIN en tant que conseiller communautaire délégué qui porte le contrôle de gestion des partenaires extérieurs. Je sais qu'il regarde cela de très près, je voulais donc le remercier.

S'adressant à M. POULIN. Anthony, je crois que tu dois préciser rapidement le détail de la présentation. Mais avant, je laisse la parole au 1^{er} Vice-Président.

M. BAULIEU.- Comme je l'ai déjà dit, je suis prêt à calculer les ratios temps à la page. Je serai bref ce soir. Nous allons parler de l'activité de nombreux partenaires, comme l'a indiqué le Président. Cela fait partie de nos enjeux globaux, autant sur le plan opérationnel que sur le plan de nos engagements financiers. Pour ces partenariats, c'est un engagement de près de 11 M€ pour le Grand Besançon. Dans le cadre très contraint que nous connaissons depuis plusieurs années – et le mot est faible –, cela va ne faire que prospérer.

Nous avons pour ardente nécessité de savoir faire partager la maîtrise des choses que nous devons nous imposer en interne, à tous nos partenaires, à défaut de quoi nous ne tiendrons pas la route. Ce que je dis là, pour l'avoir déjà évoqué avec quelques-uns d'entre eux, est une réalité que connaissent toutes les collectivités. Je ne doute donc pas d'être compris. Mais il est important que nous soyons compris sur ce registre. Merci à tous pour ce que vous faites et pour votre capacité à maîtriser les choses.

M. POULIN.- Très rapidement, je voudrais remercier les Présidents, Présidentes et Directeurs de Structure ici présents. Comme l'a rappelé le Président, je crois que ce temps est un temps démocratique important pour que chacun d'entre nous comprenne bien. Beaucoup d'entre nous sont présents dans les structures extérieures, chez nos partenaires. Pour autant, aujourd'hui, le but est d'avoir la vision la plus globale possible, ce qui amorce ensuite un travail que l'on mène avec les services de Jean-Luc THIBODOT au quotidien, que vous pouvez solliciter.

C'est un travail de suivi et il y a un enjeu démocratique fort notamment pour que les citoyens comprennent au mieux aussi l'action que nous menons dans chacune de nos structures. Toutes nos structures partenaires en sont conscientes et nous allons l'améliorer pour notre part, et c'est l'enjeu de cette année, à l'attention des citoyens, sur notre site Internet ou dans nos communications. Nous allons également valoriser le travail que font nos différentes structures qui participent à la construction, à l'anticipation, et à bien mener les objectifs politiques que l'on se fixe également dans cette assemblée.

Tout cela pour vous dire que je vais laisser la parole aux Directeurs et Présidents de structure. Vous avez vu dans le rapport que ces structures sont rangées dans différentes familles. Vous avez notamment l'économie, l'aménagement du territoire et les services à la population.

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

M. CELLIER, Directeur départemental du SDIS.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois qu'un enregistrement audio va être lancé.

« Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs est régi par le statut des établissements publics administratifs. Il est placé sous la responsabilité de la Présidente de son Conseil d'Administration, Madame Christine BOUQUIN, également Présidente du Conseil Départemental, ainsi que sous la responsabilité du Préfet du Département et des maires des communes. Trois élus du Grand Besançon siègent au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le SDIS a pour compétence première la lutte contre les incendies. Il exerce cette mission de manière exclusive, sans autre concours de service de l'État ou des collectivités. Il est aussi, avec d'autres acteurs, en charge de la lutte contre les autres formes de sinistres, de la protection des personnes et de l'organisation des secours d'urgence. Le SDIS, ce sont 72 centres d'intervention répartis sur l'ensemble du Doubs, dont 6 sont implantés sur le territoire du Grand Besançon. Le SDIS, ce sont aussi, au niveau départemental, 700 véhicules et 3 000 sapeurs-pompiers qui assurent environ 30 000 interventions par an ».

M. LE PRÉSIDENT.- Cette une nouveauté cette année. On a essayé de changer un peu, cela présente bien les choses.

M. CELLIER, Directeur départemental du SDIS.- Vu le temps contraint, je n'ai pas grand-chose à vous dire. Je répondrai bien sûr à toutes vos questions. Simplement, je vais préciser la façon dont est financé le SDIS, pour que les choses soient à peu près claires pour tout le monde et je parlerai du budget 2015 qui est d'environ 50 M€. Il est alimenté à 90 % par les contributions des collectivités, communes, EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et le Département. Pour l'année 2015, les communes et EPCI représentent 44 % du financement à hauteur d'un peu plus de 20 M€, et le Département, 55 %, soit 25 M€. Il faut savoir que l'augmentation d'une année sur l'autre, s'il y a augmentation, concernant les communes et EPCI, cette évolution ne peut être supérieure à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) constatée au mois d'août de l'année n pour le budget de l'année n+1.

On n'a pas encore cet IPC du mois d'août, mais on connaît celui du mois de juillet qui est très proche de 0. Il ne devrait donc être guère supérieur à 0. Si le budget du SDIS évolue plus fortement que l'évolution de l'IPC en pourcentage, le Département est la variable d'ajustement et il complète pour financer le service. En 2015, la CAGB représentait 39 % des contributions des communes et EPCI et 17 % des contributions de toutes les collectivités, sachant que l'activité opérationnelle sur la CAGB représente environ 39 % de l'activité globale du Département. Il y a donc une certaine logique.

Depuis le début de l'année, je suis inquiet, mais malheureusement, on n'y peut pas grand-chose, puisqu'on est là pour réaliser une mission de service public qui est de protéger les populations et d'intervenir quand les gens sont en détresse ou en difficulté. On a une activité qui augmente de 14 %, avec 50 % pour les feux et 13 % pour le secours à la personne, le secours à la personne représentant à lui seul 80 % de l'activité du service. Sur toute l'activité opérationnelle, la moyenne est donc de 14 %. Cela se traduit forcément par des coûts, notamment quand il s'agit d'incendie. Ce sont des interventions pour lesquelles on engage des moyens et qui durent longtemps. Je ne voudrais pas profiter de ce qu'il s'est passé dans la Boucle ces derniers mois, mais je pense que l'intervention des équipes de Besançon a été remarquable. En tout cas pour ce qui me concerne, elle a été remarquable pour les feux à la fois de l'Hôtel-de-Ville et de la rue de la Préfecture. Je pense que si l'on n'avait pas eu les moyens et les effectifs disponibles tels qu'ils le sont 24h/24, 365 jours/an, sur les deux centres de Besançon, on aurait certainement des dégâts bien plus considérables, notamment à l'Hôtel-de-Ville et rue de la Préfecture, puisque l'on aurait certainement eu un feu de quartier.

Pour conclure, il a fallu également, sur les deux centres de Besançon, adapter nos engagements opérationnels sur deux secteurs que vous imaginez bien, à savoir les 408 et Planoise, où depuis le début de l'année, je suis obligé de renforcer pratiquement systématiquement le nombre de personnels engagés dans les véhicules, parce qu'il faut que les personnels surveillent ce qu'il se passe. En effet, ils sont souvent pris à partie. Encore aujourd'hui, quelqu'un a insulté les pompiers, il veut porter plainte, bref. C'est assez récurrent. Depuis le début de l'année, cette situation complique l'action des secours, puisque l'on est systématiquement obligé de renforcer les effectifs quand on part sur ces secteurs. Ces derniers temps, on a allégé, parce que les choses se sont améliorées, mais il reste encore deux ou trois zones un peu sensibles. Voilà ce que je voulais dire en synthèse, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Colonel. Je voudrais aussi vous remercier, même si je l'ai déjà fait. Un matin, je suis venu vous rencontrer, vous et vos hommes, entre autres ceux intervenus sur deux feux importants, notamment celui de l'Hôtel-de-Ville. C'est vrai que la qualité de votre intervention a fait tout simplement que l'on n'a pas perdu l'Hôtel-de-Ville et quelques jours après, il y a eu un incendie très, très grave dans les locaux du Conseil Général rue de la Préfecture. Vous connaissez l'attachement que nous avons aux pompiers, non seulement les élus de l'Agglo, mais aussi la population en générale.

J'ai pu constater qu'à l'occasion de ces deux incendies très importants, le bras articulé, acheté et payé par l'Agglomération dans le cadre du tramway, a été très utile, puisqu'il a permis des interventions beaucoup plus efficaces qu'avec les grandes échelles habituelles. Vous l'avez dit et je vous en remercie, mais concernant les interventions dans les quartiers, il y a eu vraiment une prise en compte très importante de ces difficultés par la police, par la justice qui sanctionne très sévèrement tous ces actes lorsque nous en connaissons les auteurs. Je crois que si les choses vont un peu mieux, il faut que cela continue à aller mieux.

Lorsque je vous avais rencontré le samedi, quand on parle des appels pour le secours aux personnes, il y a quelque chose qu'il faut dire et il faudrait que la population s'en imprègne : désormais, lorsqu'il y a un souci, par exemple, une blessure ou des points de suture à faire, on appelle les pompiers. C'est gratuit, ils viennent, il n'y a pas de problème de responsabilité. Vous m'aviez expliqué combien c'était compliqué, parce que cela mobilisait des équipes en permanence pour des choses auparavant réglées par le médecin du village. Je crois qu'il faut faire un appel à la responsabilité des populations en disant que l'on doit préserver la capacité d'action des pompiers, parce que l'on a besoin d'eux dans des cas difficiles et qu'une cheville foulée fait déplacer quasiment une voiture de pompier, alors que l'on peut considérer qu'il y a d'autres moyens pour rejoindre un centre hospitalier ou un médecin.

En tout cas, je veux vraiment vous remercier pour ce que vous faites. La participation de la CAGB est importante (17 %), c'est normal et c'est bien. Je rappelle que la CAGB fait aussi partie du Département du Doubs. C'est donc une contribution que nous avons et qui fait que nous avons un service de qualité. Transmettez donc à nouveau nos remerciements à vos pompiers qui se sont distingués, entre autres à l'Hôtel-de-Ville de Besançon. Je crois d'ailleurs que j'aurai l'occasion de le faire dans quelque temps, dans un autre lieu, ce que l'on avait évoqué ensemble. Voilà ce que je voulais vous dire. Avez-vous des questions à poser au Colonel par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

S'adressant à M. CELLIER. Colonel, merci. Voulez-vous redire un mot ?

M. CELLIER, Directeur départemental du SDIS.- Je voudrais vous remercier, tout simplement. Merci bien.

M. LE PRÉSIDENT.- On vous laisse donc partir vers d'autres lieux et vers d'autres tâches, parce que j'imagine que pour vous aussi, la journée n'est pas terminée. Merci, Colonel.

Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (PMCFC)

« Créé le 29 janvier 2013, le Pôle Métropolitain est un syndicat mixte composé des 5 intercommunalités les plus urbaines du centre de la Franche-Comté et regroupé autour des villes de Besançon, Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier et Vesoul. Les pôles métropolitains ont été institués par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, modifiée par la loi MAPTAM (Modernisation Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) de janvier 2014. Cette loi visait à renforcer l’attractivité économique et résidentielle des territoires constitués en pôle métropolitain et à rassembler des moyens plus importants pour des actions d’envergure. Le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté concentre son action et ses projets dans 7 domaines :

- *le développement économique,*
- *l'aménagement numérique,*
- *la santé,*
- *le tourisme,*
- *la culture,*
- *l'environnement,*
- *les transports et l'aménagement de l'espace urbain.*

Dans chacun de ces domaines, des projets sont construits par l'un des groupes thématiques composés d'élus et de techniciens des territoires et présidés par un élu référent. Les projets sont ensuite proposés au Conseil Métropolitain. 19 élus sont réunis au sein de ce Conseil ; parmi eux, 6 représentent le Grand Besançon.

Le Pôle est reconnu par la Région pour la définition des programmes régionaux d'aménagement. Il est notamment référent pour la préparation et l'animation du plan d'actions et la sélection des projets présentés au financement européen de l'axe urbain FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dans les territoires du Pôle Métropolitain. »

M. CURIE, Membre élu du PMCFC.- En trois minutes, cela va être rapide. Il faut que je vous présente l'action phare 2014. Concernant le Pôle Métropolitain, son action phare est la réponse à l'appel à projets de l'axe urbain FEDER et la stratégie territoriale Centre Franche-Comté 2014-2020. Concernant le contexte, vous savez que maintenant, la Région Franche-Comté a autorité de gestion des fonds européens (FEDER et FSE) et en particulier sur l'axe 5 de ce volet, l'axe urbain du FEDER. Au niveau régional, il y a un budget de 26 M€ sur les deux axes que sont les espaces dégradés et les quartiers prioritaires.

Au niveau du Pôle Métropolitain, en janvier 2014, la Région Franche-Comté a approché le Pôle pour lui proposer d'assurer le rôle de relais sur le volet urbain du FEDER dans le Centre Franche-Comté. Elle a fait la même chose avec PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) pour la région de Montbéliard. En septembre 2014, il y a eu une publication à projets de la part de la Région, qui devait tenir deux choses :

- premièrement, le Pôle Métropolitain devait donner une stratégie globale et donner des propositions au titre du volet urbain du FEDER,
- deuxièmement, il devait donner la gouvernance et les modalités à prévoir pour la mise en œuvre.

Concernant le programme de travail, début 2014, il y a eu une décision des élus métropolitains d'engager la démarche, suivie après d'une mise en place d'une équipe technique. De février à juin 2014, dans un premier temps, ce diagnostic a été fait. Il a été confié à l'AudaB que je ne vais pas du tout développer, puisque Catherine le fera dans le cadre du travail de l'AudaB. Suite à ce diagnostic, une stratégie globale a été écrite. La finalité était de mettre le Centre Franche-Comté en capacité d'attirer et maintenir de jeunes actifs. Ceci se traduisait par 3 orientations stratégiques, à savoir :

- le territoire de réseau,
- la qualité résidentielle,
- la diversité économique.

Tout cela avec le partenariat de l'AudaB. Je crois que cela vous avait été présenté en février en Conseil de Communauté.

De juin à décembre 2014, il y a eu :

- la validation du diagnostic « orientations stratégiques » par le Conseil Métropolitain,
- le partage de notre stratégie avec la Région : il y a eu des échanges, quelques modifications,
- l'approfondissement des orientations stratégiques dans différentes réunions thématiques,
- l'intégration du plan d'actions « espaces dégradés » et « quartiers prioritaires ».

À la mi-janvier 2015, le Pôle a adressé à la Région le résultat des travaux. Il y avait ainsi 3 fascicules d'à peu près 200 pages, comportant la stratégie, la mise en œuvre, etc. À la mi-2015, la Région a accepté que le Pôle Métropolitain soit l'autorité de gestion pour l'axe 5 du FEDER. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est important est qu'il y a la reconnaissance par la Région que l'on soit autorité de gestion. Cela nous permet d'être reconnus comme interlocuteurs au niveau de ces fonds. Je crois pouvoir dire que c'est bien aussi au niveau de notre territoire, parce que cela permet à Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier, Vesoul et Besançon de discuter ensemble de la répartition de ces fonds. Cela a été fait à l'unanimité, ce que je tiens à signaler. Cela a donc bien fonctionné.

Le Pôle Métropolitain a son équivalence qui est en train de se constituer sur Belfort-Montbéliard. Vous avez pu voir que j'avais rencontré Marcel BONNOT et Damien MESLOT, les deux Présidents de ces agglos, pour leur dire que dans le cadre de leur pôle métropolitain, on pourrait se rencontrer pour discuter comment nous pourrions travailler ensemble dans le cadre de la grande Région. On a bien convenu que l'on ne parlerait pas de politique, parce que l'on ne serait pas forcément d'accord, mais que l'on parlerait de développement économique et de développement de nos territoires, sujets sur lesquels nous tomberions certainement d'accord pour faire valoir les intérêts de la partie franc-comtoise de la grande Région Bourgogne - Franche-Comté.

Cela se passe bien, dans un très bon climat, tant avec Alain CHRÉTIEN que Patrick GENRE, Jean-Marie SERMIER ou Jacques PÉLISSARD. Nous partageons les choses, nous travaillons ensemble, nous avançons, parce que nous avons beaucoup de choses à faire, entre autres sur le haut débit, le domaine de la culture, des transports. Donc, les choses se passent bien. On fait de la politique quand les journalistes sont là, mais après, quand on est devant les réalités, on se met d'accord, parce que les chiffres et les actions sont là et on est bien obligé de se mettre d'accord. Avez-vous des questions à poser à Pascal CURIE ? Il n'y en a pas, très bien.

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT) de l'Agglomération bisontine

« Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération bisontine est administré par un syndicat mixte composé de 5 intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la Communauté de Communes de la Dame Blanche - Bussière,
- la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont,
- la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois,
- la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Le Syndicat Mixte du SCoT compte 48 élus représentant le Grand Besançon au sein de son Conseil Syndical. Au total, plus de 150 communes et plus de 200 000 habitants sont concernés par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération bisontine.

Le Syndicat Mixte a élaboré le Schéma qui intervient dans 4 domaines de compétence :

- l'habitat,
- les transports,
- l'environnement,
- le développement économique.

Le Syndicat Mixte est aussi chargé du suivi de l'évaluation et de la modification du Schéma de Cohérence Territoriale quand cela est nécessaire. Le Schéma constitue une base réglementaire qui guide les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ».

Mme DONEY, Présidente du SMSCoT.- Avant de commencer mes propos, je voudrais indiquer qu'une petite coquille s'est glissée dans le document que vous avez eu. En page 16, il y a une interversion de deux noms : ce n'est pas Françoise GALLIOU qui est Vice-Présidente, mais Gérard GALLIOT.

Depuis l'approbation du SCoT fin 2011, le Syndicat Mixte veille avec le concours de l'Agence d'Urbanisme, à la bonne reprise des orientations générales du SCoT par les communes qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme communal. Le Bureau, qui examine en détail chaque dossier sollicitant un avis, avait rendu fin 2014, 61 avis sur l'ensemble du territoire couvert par le SCoT. Sur le territoire du Grand Besançon, 22 % des communes étaient compatibles avec le SCoT et 41 % en procédure pour le devenir. Trois ans après l'approbation du SCoT, plus de 60 % des communes ont engagé la modernisation de leurs documents d'urbanisme en lien avec ces grandes orientations.

Afin de ne pas prendre de retard, le Syndicat Mixte du SCoT a anticipé les travaux préalables nécessaires à la future révision du SCoT qui devra être engagée avant la fin 2017. Le Syndicat Mixte a fait le choix de mettre à profit les temps de grande incertitude en matière d'évolution législative connue en 2014, à savoir les lois ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) et PINEL qui ont modifié les contenus du SCoT, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), pour réaliser les études qui, de toute façon, seront incontournables :

- diagnostic des nouveaux territoires avec le Val Marnaysien,
- analyse rétrospective de la consommation des espaces,
- identification d'une trame verte et bleue,
- analyse des enjeux pour le territoire sur des questions nouvelles pour le SCoT telles que :
 - le vieillissement,
 - l'énergie et le climat,
 - le développement des communications électroniques.

Ces réflexions ont donné lieu à des publications synthétiques, supports des débats qui s'engageront lors de la révision.

Si les évolutions de l'intercommunalité sont source d'incertitudes quant au devenir du SCoT et de son Syndicat, elles méritent cependant que l'on s'y arrête un instant. 2014 a connu un premier volet de cette réforme avec le seuil de cette intercommunalité fixé à 5 000 habitants, réforme qui a conduit au 1^{er} janvier 2014 à la création du Val Marnaysien. À la demande des élus de l'ex Communauté de Communes des Rives de l'Ognon, le 2^e Vice-Président Gérard GALLIOT a fait preuve d'une grande conviction auprès des élus haut-saônois qui les a conduits à rejoindre le Syndicat Mixte du SCoT, plutôt que le SCoT du Pays Graylois. Au 31 décembre 2014, le SMSCoT comptait 150 communes.

Aujourd'hui, nous connaissons le deuxième volet de l'évolution de l'intercommunalité avec un seuil fixé à 15 000 habitants. Cette deuxième vague rebat lourdement les cartes de l'intercommunalité et conduira, quelles que soient les conclusions du Préfet le 15 octobre prochain, à une nouvelle modification du périmètre du SCoT de l'Agglomération bisontine pouvant, le cas échéant, conduire à sa réduction. Or si nous voulons que cet outil joue pleinement son rôle en matière de lutte contre l'évasion résidentielle et contribue à renforcer notre Agglomération, nous devons veiller à ce que son périmètre tende à couvrir ce que l'on appelle « l'aire urbaine » et qui comprend les 234 communes dans lesquelles, aujourd'hui, près de la moitié des actifs viennent tous les jours travailler au cœur de notre Agglomération. Pour cela, il nous faudra défendre la révision de notre SCoT élargi au Pays Riolois, à Jura Nord et au canton de Quingey.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je crois que c'est très important. Cela nécessitera beaucoup d'attention de notre part. Merci, Martine, pour le travail que tu fais. Avez-vous des questions à poser à la Présidente ? Il n'y en a pas. C'est vraiment un très gros enjeu dans le cadre d'un autre grand enjeu, à savoir la refonte de la carte des intercommunalités, sujet sur lequel nous aurons très certainement l'occasion de reparler dans les semaines à venir. Merci, Martine.

Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

« L'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon est une association loi 1901 créée en 2000 par l'État, le Conseil Général du Doubs et le District du Grand Besançon. Aujourd'hui, l'Agence compte 81 membres représentant 768 communes en Centre Franche-Comté, dont les 58 du Grand Besançon. Il est d'ailleurs à noter que près de 70 % des travaux de l'Agence sont réalisés au bénéfice du périmètre de la Communauté d'Agglomération grâce à la mutualisation des moyens de ses membres. Le Conseil d'Administration de l'Agence compte 7 représentants du Grand Besançon. »

La fonction principale de l'AudaB est d'aider les collectivités à imaginer l'avenir de leur territoire et son aménagement durable. Pour ses membres, l'AudaB remplit concrètement 4 missions :

- elle observe le territoire pour en comprendre les mutations et aider à adapter les aménagements des collectivités,
- elle aide à la rédaction de documents stratégiques et prospectifs,
- elle apporte son expertise aux élus dans les domaines de :
 - l'aménagement,
 - la planification,
 - l'urbanisme,
 - le projet urbain,
- elle organise des temps d'échange d'expériences et de débats entre les collectivités pour mieux partager les bonnes pratiques ».

Mme BARTHELET, Présidente de l'AudaB.- Comme vous l'avait dit Pascal, je vais vous parler d'une action phare cette année, à savoir plutôt concentrer l'action sur le périmètre du Grand Besançon et finalement, plutôt sur le Pôle pour parler des grands territoires. Finalement, je ne vais pas trop rappeler ce qu'est le Pôle, puisque vous avez été très attentifs aux propos de Pascal qui a bien développé l'objet. S'il n'y a pas eu de question, c'est que tout le monde a bien compris. L'AudaB avait débuté son travail pour le Pôle avant même sa constitution, d'abord sur le thème de la mobilité touristique en collaboration avec les services du Grand Besançon et de la Ville de Besançon. Cette première mission a nécessité un travail important sur le terrain pour alimenter un sujet rarement exploré jusque-là. Nous avons ensuite été mobilisés en 2014 fortement pour la partie « diagnostic », puis pour la rédaction en collaboration avec l'équipe DST du Grand Besançon. Donc, la rédaction, c'est la stratégie de ce nouveau Pôle.

Les expériences de Blanca BENAVIDES, que vous connaissez pour les projets urbains, de François RUNGE également très connu à l'Agglo sur la partie « transports et mobilité » et de Marie-Marthe FAUVEL sur le projet en territoire, ont été un appui fort pour la rédaction de tous ces documents socles. Dans la poursuite du travail engagé en 2013 concernant les mobilités touristiques, l'AudaB a accompagné le Pôle Métropolitain dans la démarche d'élaboration de sa stratégie globale pour 2014-2020. L'année 2014 était celle de la constitution des syndicats mixtes, mais aussi celle des élections municipales et d'un calendrier FEDER contraint auquel Pascal a fait allusion, autant d'éléments qui ont alors précipité les besoins de connaissance sur ce nouveau périmètre. L'Agence a donc d'abord constitué une équipe projet qui a travaillé en étroites relations avec les référents techniques des différentes intercommunalités ou agglomérations concernées dans le Pôle afin de répondre à la commande d'élaboration de la stratégie métropolitaine. Cela s'est traduit par des visites sur site, par des réunions de cadrage, des réunions thématiques, des entretiens avec les différents Directeurs Généraux des EPCI et avec leurs services. Ainsi, une dynamique a été créée pour lancer la rédaction du projet collectif et partagé entre tous ces territoires.

L'élaboration de cette stratégie s'est également appuyée sur les contributions préalables des groupes de travail, avec une approche par thématiques. Un projet de stratégie et deux rapports thématiques, à savoir l'aménagement de l'espace et les transports et mobilités, ont d'ailleurs été mis en ligne sur la plateforme web du Pôle Métropolitain. Ils ont ensuite été présentés aux DGS en avril 2014. C'est ainsi que l'on a commencé à définir, à construire une vision vraiment partagée du territoire. L'élaboration et la formation du diagnostic ciblé sur la base du territoire désiré ont constitué ensuite toute la démarche, ce que vous a rappelé Pascal. Le diagnostic a été suivi d'une feuille de route proposant le déroulement et la mise au point de la stratégie globale.

En interne, cela veut dire que l'AudaB a mobilisé une équipe projet élargie pour pouvoir répondre aux besoins de traitement et d'analyse de données, à l'élaboration des cartes et à la collecte d'informations supplémentaires. Sont intervenus à ce stade, par exemple, Olivier CANILLAC pour la collecte des données, Sofia BEKRAR pour l'Observatoire et Agnès MONNERET pour la réalisation des cartes qui en fait, refait, recompose et imagine énormément en ce moment, comme vous pouvez l'imaginer, vu les sujets que l'on traite. Vous voyez des exemples de ces cartes à l'écran, avec les schémas qui représentent les flux quotidiens domicile / travail, le système ferroviaire. Je crois que vous en avez une qui indique les hébergements touristiques.

Concomitamment, l'AudaB a contribué à la définition du module « espaces dégradés » impulsé par la Région Franche-Comté, le Grand Besançon ayant été choisi comme territoire pilote. Pascal vous a rappelé toute la stratégie qui a découlé de ce diagnostic, je ne vais donc pas y revenir. En chiffres, parce que je les trouve toujours intéressants à décliner, cela représente :

- dès 2013, 55 journées de travail pour la partie mobilité touristique,
- 170 jours prévus de travail pour l'année 2014, pour 192 jours finalement réalisés,
- 50 jours prévus pour l'année 2015.

Le travail se poursuit actuellement, avec l'animation de deux groupes de travail thématiques :

- l'aménagement urbain,
- la mobilité.

Enfin, juste comme cela, j'ai voulu demander aux techniciens de l'AudaB impliqués sur ce dossier leur sentiment pour pouvoir vous livrer un témoignage peut-être encore plus vrai. Je vais simplement citer François RINGE qui était particulièrement impliqué sur la mobilité : « malgré un calendrier très contraint, notre travail a abouti à la validation du diagnostic et de la feuille de route de la stratégie 2014-2020. On doit cette réussite à un travail partenarial large. Notre intervention, hormis les apports purement techniques, a contribué à impulser et mettre en œuvre la démarche et la méthode de travail ».

En conclusion, nos salariés mesurent que notre Agence se fortifie, grandit de par son expérience à la compétence consolidée de son équipe. Pour que son développement soit bien pérenne, il faut uniquement aussi que ses partenaires fondateurs et historiques le permettent, et surtout le désirent fortement. Je profite donc de cette prise de parole, parce que ce n'est pas souvent que l'on a le droit de s'exprimer sans aucune ambiguïté par rapport à l'éventuel conflit d'intérêts potentiel.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne veux pas que l'on croie que je te prive de parole.

Mme BARTHELET, Présidente de l'AudaB.- Non, mais simplement de pouvoir parler par rapport à l'AudaB au sein de l'assemblée, ce qui est finalement compliqué. Je voulais justement en profiter pour vous remercier tous, d'abord pour la confiance accordée à l'AudaB, remercier bien sûr l'Exécutif pour cette connivence partagée, également pour cette aide financière pérenne qui nous permet d'avoir une vision – je l'espère qui se poursuivra – partagée du territoire. Sachez en tout cas que nous sommes animés par uniquement cette volonté de poursuivre ce travail collaboratif, cette coconstruction du territoire avec nos équipes respectives qui produisent un travail partenarial de qualité.

Enfin, je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour remercier à la fois les élus bisontins et les administrateurs de l'AudaB pour leur implication dans l'organisation du Congrès qui va se tenir la semaine prochaine. Nous accueillons avec plaisir la rentrée des Directeurs de la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme). On les aura trois jours à Besançon. On va bien sûr faire un petit peu de marketing territorial. Je remercie tous ceux qui se sont impliqués aussi pour cela. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine. Y a-t-il des questions à poser à Catherine ? Je n'en vois pas.

Syndicat mixte Lumière

« Créé en 2004, le Syndicat Mixte Lumière est composé de :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la Ville de Besançon,
- le Conseil Départemental du Doubs,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs.

Il compte 3 élus du Grand Besançon au sein de son Conseil Syndical. Dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique, le Syndicat Mixte Lumière établit un réseau de fibres optiques sur le territoire de la Ville de Besançon et de l'Agglomération. Il met à disposition ou loue ces infrastructures aux administrations et aux entreprises du territoire, ainsi qu'aux opérateurs. Il favorise ainsi le déploiement de solutions de communication électronique et de l'Internet très haut débit dans l'Agglomération ».

M. FOUSSERET, Président du SML.- Vous savez que le Syndicat Mixte Lumière est une structure qui s'est mise en place il y a quelques années au niveau de la Ville, qui est maintenant au niveau de l'Agglo avec entre autres le Département. Il nous permet d'être très efficaces dans le domaine du numérique, ce qui fait aussi que notre Agglomération est une des seules de la grande Région à avoir un Datacenter. Un petit focus doit être fait aujourd'hui sur l'offre mutualisée. Nous avons un nouveau Directeur des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) que je vous présente. Il s'agit de Monsieur DELAUNOIS, il nous vient de la Haute-Saône proche.

S'adressant à M. DELAUNOIS. Parlez-nous un petit peu de l'offre mutualisée.

M. DELAUNOIS.- Je voudrais rappeler le positionnement du Syndicat Lumière qui est avant tout un gestionnaire d'infrastructures, un opérateur d'infrastructures qui propose ses services aux opérateurs de service. À ce titre et dans ce cadre, il a étendu sa toile optique à travers toute l'Agglomération de Besançon, notamment dans les zones d'activité. Il a raccordé un certain nombre de bâtiments publics ou d'entreprises en très haut débit et nous pouvons citer par exemple dernièrement l'Université à Témis Sciences ou le Conseil Régional à la City. Il permet de raccorder des équipements pour qu'ils soient administrés à distance. À titre d'exemple, on peut citer les armoires pour piloter l'éclairage public, ou les équipements de vidéoprotection. Il a également renforcé le réseau des opérateurs grand public que vous connaissez (par exemple : SFR et Completel qui louent des fibres du réseau Lumière pour pouvoir apporter du service à leurs clients).

On peut aussi éventuellement mettre en évidence au cours de ces derniers mois le rôle du réseau Lumière pour interconnecter les réseaux d'initiative publique (RIP) réalisés dans les territoires du Doubs et de la Haute-Saône. Ces deux réseaux d'initiative publique sont connectés au réseau Lumière et au Datacenter de Besançon, le Datacenter de Besançon étant finalement un peu le cœur de ces réseaux d'initiative publique connectés entre eux désormais. Je pense que c'est un point important à signaler. Je voudrais aussi dire à titre d'exemple que le réseau Lumière, c'est aussi le support de l'expérimentation et du développement du WifiLib dans la Ville de Besançon.

Il y a un autre petit point qu'il me semble intéressant de souligner. C'est la mise en œuvre d'une nouvelle offre disponible sur le réseau Lumière. Elle intéresse plus particulièrement les opérateurs de service et elle permet surtout aux opérateurs dits « locaux » (opérateurs franc-comtois) de se faire une place dans le marché des télécoms franc-comtois. On utilise les propriétés de la lumière, différentes longueurs d'onde pour segmenter une fibre optique, continuer à apporter des débits très importants, mais dans des conditions économiques très favorables, ce qui permet aux petits opérateurs de se positionner et de prendre des marchés localement, donc de développer une offre locale intéressante. Aujourd'hui, le résultat de ce travail, ce sont :

- 8 zones d'activité dans lesquelles cette offre est disponible,
- 4 opérateurs franc-comtois qui ont commencé à se faire une place sur ce marché,
- 23 clients du Grand Besançon qui sont connectés de cette manière.

M. FOUSSERET, Président du SML.- On est de l'ordre du gigabit/seconde. Est-ce bien cela ? Combien fait un giga ?

M. DELAUNOIS.- Un giga, c'est 1 000 mégas.

M. FOUSSERET, Président du SML.- Ce qui fait un milliard.

M. DELAUNOIS.- Oui, c'est cela.

M. FOUSSERET, Président du SML.- Cela va donc très vite, pour des offres de prix très compétitifs, puisque l'on est de l'ordre d'un peu moins de 100 €/mois. N'est-ce pas 8 longueurs d'onde par fibre ?

M. DELAUNOIS.- Les technologies que l'on met en œuvre aujourd'hui permettent de les segmenter en 8 fois, mais on peut aller bien au-delà, effectivement.

M. FOUSSERET, Président du SML.- On peut aller bien au-delà. Cela veut dire que chaque fibre n'est pas grosse, mais à l'intérieur, on peut mettre de nombreux petits canaux.

M. DELAUNOIS.- Tout en continuant à offrir des débits très importants.

M. FOUSSERET, Président du SML.- Ce qui n'était pas imaginable il y a une dizaine d'années.

M. DELAUNOIS.- Exactement.

M. FOUSSERET, Président du SML.- C'est donc un grand atout pour notre Agglomération. La quasi-totalité de nos zones communautaires sont fibrées et nous continuons. De plus, nous revendons du câble, de la fibre, ce qui fait des ressources intéressantes qui nous permettent de câbler des zones en autofinancement. Actuellement, nous sommes en train de supprimer des zones d'ombre dans certaines communes de l'Agglomération qui ne bénéficient pas du gigabit, mais plutôt du 512 k, ce qui est la préhistoire du numérique.

Mme ROBERT.- Du bas débit. J'habite un lieu-dit entre Gennevilliers et Nancray et je suis toujours en bas débit.

M. FOUSSERET, Président du SML.- C'est ce que je viens de dire.

Mme ROBERT.- J'ai même du 38k. J'aurais pu effectivement me tourner vers le réseau Lumière, mais j'estime que tous les administrés doivent être traités de la même façon. Il est hors de question que je fasse un investissement. J'attends la fibre optique avec impatience.

M. FOUSSERET, Président du SML.- Déjà qu'avec 5 ou 6 mégas, je trouve que ce n'est pas rapide, alors 38k, cela doit être long.

Mme ROBERT.- Cela rame.

M. FOUSSERET, Président du SML.- C'est même plus que cela. Cela dit, en ce qui nous concerne, il y a aussi ces offres-là. Ce sont des offres pour les industriels et pour desservir un certain nombre de NRA-ZO (Nœuds de Raccordement. Abonnés Zone d'Ombre), nous avons des projets sur des secteurs qui étaient complètement dans l'ombre. Pour votre cas particulier là-bas, je ne sais pas. En tout cas, la fibre va jusqu'à Morre et Montfaucon. Après, il faudra que l'on regarde. Effectivement, vous avez raison de dire que cela ne va pas vite. Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

« Le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze a été créé en 1987. Il est composé :

- du Grand Besançon,
- du Conseil Départemental du Doubs,
- de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Territoriale du Doubs.

Le Conseil Syndical compte 5 élus grands bisontins en son sein. Le Syndicat de l'Aérodrome gère les installations aériennes et en assure l'entretien, l'aménagement et l'exploitation. Il a ainsi fait réaliser des travaux d'adaptation et de mise en sécurité des pistes au cours des dernières années. L'Aérodrome accueille des activités de loisirs (par exemple, du pilotage ou du parachutisme), mais aussi des vols d'affaires pour certains chefs d'entreprise, ainsi que des vols sanitaires et médicaux tels que ceux réalisés pour le transport d'organes ».

M. FOUSSERET, Président du SMABLV.- Pour ce Syndicat Mixte, il y a eu un changement. Il y a une signature entre la CAGB et le Syndicat Mixte. Auparavant, l'administration du Syndicat était assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale. Pour un certain nombre de raisons, la CCI n'a pas souhaité continuer. Le Syndicat Mixte a donc repris les agents de la CCI affectés au fonctionnement de l'Aérodrome. Il y a les deux pompiers, deux agents AFIS chargés de la fourniture de carburants et de l'information aux pilotes. Le délégué Jean-Paul MICHAUD est très présent là-dessus, je le remercie. Il y a aussi un agent à temps partiel. On a donc repris en régie la station de carburant, parce que cela nous permet d'ailleurs de gagner un peu d'argent, il n'y a pas de petits profits. On va passer de nouveaux contrats de maintenance.

De plus, cet Aérodrome est maintenant aux normes et il peut recevoir un certain nombre de vols. Le nombre de vols professionnels est passé 684 à 1 770 cette année, ce qui fait une grosse augmentation. Le nombre de vols de la sécurité civile a explosé, puisqu'il y a maintenant deux hélicoptères, un jaune et noir et un blanc. Ce nombre est passé de 1 600 à 3 200, il a donc été multiplié par 2, ce qui montre bien la nécessité de cet Aérodrome. Quant aux vols militaires, il y en a 350, ce qui représente un plus petit nombre en termes de passagers. Concernant les loisirs, pour l'année 2014, ce sont 28 145 passagers.

L'activité est donc soutenue. Nous avons d'ailleurs eu une réunion du Conseil Syndical ce matin avec nos collègues du Département. Cet Aérodrome remplit son rôle. Ce ne sera jamais un aéroport pour faire du charter ou du moyen-courrier, mais c'est un aéroport d'affaires, pour l'aviation d'affaires. De nombreux chefs d'entreprise l'utilisent pour venir ici, du Grand Besançon ou d'ailleurs. Je pense entre autres à Monsieur GUILLIN et son entreprise dans la vallée de la Loue. C'est aussi le point d'atterrissage des hélicoptères de la sécurité civile. Pour l'instant, c'est même le point de ravitaillement de l'hélicoptère blanc, puisqu'il vient se ravitailler à La Vèze en permanence. C'est un gros client de la station-service.

J'ai bien précisé que pour nous, il s'agissait toujours de rester dans le format actuel, il ne s'agit pas de faire autre chose comme les moyen-courriers ou autres, Dole-Tavaux étant largement dimensionné pour cela. Ce n'est pas l'objectif de cet Aérodrome de La Vèze qui en plus est dans une zone sensible. Il est effectivement situé dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), zone de captage des eaux. Tout cela est donc très protégé, très encadré et nous sommes très vigilants entre autres avec le Syndicat du Marais. Y a-t-il des questions à poser par rapport à cela ? Je n'en vois pas.

Syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)

« Le SYBERT est un syndicat de traitement des déchets composé de 8 intercommunalités adhérentes, à savoir :

- le Grand Besançon,
- la Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussière,
- la Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont,
- la Communauté de Communes du Val Marnaysien,
- le canton de Quingey,
- la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois,
- le Pays d'Ornans,
- la Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison.

Le Conseil Syndical compte 46 élus grands bisontins, 7 sont membres de l'Exécutif.

Le SYBERT traite les déchets de 230 000 habitants répartis sur 198 communes grâce à divers équipements et installations :

- un centre de tri pour les déchets recyclables,
- une usine d'incinération pour les ordures ménagères résiduelles,
- 18 déchetteries,
- des sites de compostage de biodéchets.

Le SYBERT mène une politique de réduction des déchets à travers le développement du compostage, les actions de prévention et son projet européen « Waste on a diet » (les déchets au régime).

Le SYBERT gère le traitement des déchets de 230 000 habitants dans le Doubs. C'est un territoire contrasté mêlant espaces rural et urbain. Besançon, capitale franc-comtoise, est densément peuplée avec 80 % d'habitat collectif. Plus de 100 000 habitants sont concentrés sur un territoire de 30 km² et les 130 000 restants dispersés sur 1 500 km².

Le programme « Waste on a diet » (les déchets au régime) contribue à la politique globale du SYBERT de réduction des déchets. Ce projet s'appuie sur la mise en place de la redevance incitative, c'est-à-dire la facturation des ordures ménagères au poids et/ou au volume du bac, le but étant pour 2015 de rester sous la barre des 90 € par an par habitant, alors que la moyenne nationale s'élevait déjà à 124 € en 2009. La finalité : maîtriser les coûts facturés à l'habitant. Pour y arriver, 3 objectifs sont à atteindre :

- passer de 200 kg d'ordures par an et par habitant à 150 kg,
- augmenter la part des déchets recyclables,
- réduire de moitié les déchets enfouis.

Diminuer autant la production des déchets ne peut se faire que par la participation de tous les citoyens à travers la synergie de 3 grandes actions :

- en les accompagnant pour mieux gérer leurs déchets avec des animations en pied d'immeuble et du porte-à-porte chez les habitants,
- en les sensibilisant aux gestes de réduction des déchets à l'aide d'ateliers pratiques, d'outils pédagogiques comme un appartement-témoin, ou d'animations dans les écoles primaires du territoire,
- en mettant à leur disposition 3 types d'installation de compostage collectif :
 - des chalets,
 - des composteurs accélérés pour les quartiers denses,
 - des composteurs en pied d'immeuble.

Augmenter le recyclage passe par une optimisation des déchetteries. Un contrôle d'accès par badge permet de limiter le nombre d'utilisateurs simultanés pour mieux les conseiller. Le but est aussi d'améliorer le tri et réduire les déchets. « Waste on a diet » favorise aussi le recyclage à travers l'installation de tri-massification. Ce site démonte et trie les objets encombrants recyclables et alimente les différentes filières de valorisation pour éviter leur enfouissement.

Des actions et des gestes simples quotidiens pour une gestion raisonnée et durable des déchets. Le projet « Waste on a diet » est également générateur d'emploi local en insertion, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Au final, il diminue l'incinération et l'enfouissement des déchets grâce à la prévention et à l'économie circulaire ».

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- Quelques mots pour compléter cette vidéo qui vous a fait une présentation un peu ludique de nos activités. En juin 2015, nous avons présenté cette vidéo au Parlement européen qui est très intéressé par nos politiques de gestion des déchets, dont l'installation de tri-massification, puisqu'il va nous subventionner une part de l'investissement. Il est très intéressé aussi par nos politiques de traitement des biodéchets par le compostage à grande échelle et sur tout notre territoire à développer.

Pour nos bilans et prospectives, nous avons analysé cette année – vous l'avez peut-être vu dans la presse, à la radio, à la télévision – la composition de nos déchets résiduels (ce qui reste dans nos poubelles grises). On a observé depuis 2009 une forte baisse des biodéchets et des recyclables. On a pu aussi observer qu'il en restait encore à aller chercher pour améliorer nos performances. La redevance incitative a bien fonctionné, avec une baisse de 30 % de nos OMR (ordures ménagères résiduelles) entre 2008 et 2014, mais à l'heure actuelle, nous stagnons. Nous avons remarqué depuis un an une stagnation.

Si j'évoque cette analyse, c'est parce que devant nous, nous avons un enjeu majeur dans les années à venir : la gestion de la fermeture d'un four. Nous avons décidé de la date de cette fermeture avant la fin de l'année 2015, car nous devons prévoir toutes les conséquences économiques de cette fermeture de four. Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais je voudrais vous dire simplement que pour réussir économiquement cette fermeture, nous avons déjà fait beaucoup de prospectives, de projections diverses et variées et nous sommes arrivés à un constat : pour réussir cette fermeture, il faut que l'on se fixe un objectif très ambitieux de baisse des OMR. Là, on vous a montré que l'on était passé de 229 à 150 kg en quelques années. Il faudrait que l'on arrive à passer de 150 à 100 kg/an/habitant d'ici quelques années. C'est possible, certains territoires y sont déjà. On sait que cela ne va pas être facile, mais nous travaillons d'arrache-pied. Pour réussir à progresser, il faut se fixer des objectifs ambitieux, ce qui est ma façon de voir les choses.

C'est possible d'autant plus que nous travaillons également à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques d'ici quelques mois. Nous avons aussi répondu à un appel à projets de l'ADEME « 0 déchet, 0 gaspillage ». Tout ceci se fait bien sûr en étroite collaboration avec la Direction Générale des Déchets de la CAGB et avec la Ville de Besançon, en lien avec le réseau de chaleur, la problématique de fourniture de vapeur pour le réseau de chaleur.

Pour finir, nous avons réorganisé en 2015 les équipes du SYBERT avec un pôle administratif et un pôle industriel, puisque nous développons nos outils industriels de traitement des déchets depuis plusieurs années. Vous savez tous que nous avons créé un centre de tri en 2012. Nous surveillons de plus en plus près l'usine d'incinération, parce que nous sommes responsables de l'arrêté d'exploitation de cette usine. Nous avons aussi mis en place une maintenance très professionnalisée de tous nos équipements. Comme vous l'avez vu en fin de vidéo, nous avons mis en service l'usine de tri-massification en juillet 2015, nous allons l'inaugurer en octobre prochain. Cette installation est encore un outil industriel important à gérer et cela va nous permettre d'améliorer notre taux de recyclage et de valorisation des matières dans le cadre de notre projet européen.

Voilà, c'était pour compléter cette vidéo. Si vous avez des questions ou des remarques, je suis là pour y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Catherine ?

M. OMOURI.- Je vais être assez bref. Sur la fameuse taxe incitative, on voit une augmentation de cette taxe de 7 % sur de fortes densités (par exemple : Planoise). On augmente les charges aujourd'hui sur les loyers. Vous nous dites : « plus on va trier et moins cela va coûter ». Or aujourd'hui, les habitants voient que cela coûte plus cher. Je vous pose donc la question suivante : comment allez-vous pouvoir arriver au moins à maîtriser ces fameuses taxes incitatives des déchets ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas une taxe incitative sur les déchets. Nous avons mis en place la redevance incitative sur les déchets, c'est-à-dire que l'on paye selon ce que l'on consomme. Je n'ai jamais entendu dire qu'en triant, on payait moins. On n'a jamais dit cela, on n'a jamais dit que cela coûtait moins cher, parce que l'on sait très bien que ce n'est pas vrai. Par contre, les normes européennes nous y incitent. On peut dire tout de même que si nous ne le faisons pas, cela coûterait beaucoup plus cher, mais c'est très compliqué à mesurer. On va vous répondre. On ne va pas polémiquer là-dessus, mais on n'a jamais dit : « si on trie, cela coûte moins cher ».

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- C'est forcément l'inverse, parce que lorsque l'on mettait tout en décharge et dans un trou, cela ne coûtait pas grand-chose, mais cela coûtait énormément en termes environnementaux, ce que l'on paye aujourd'hui avec la pollution de nos eaux, de nos terrains. Cela ne coûtait effectivement pas grand-chose de mettre en décharge.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le coup, cela ne coûtait pas grand-chose.

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- Mais on le paye plus tard. Les générations futures le payent. Maintenant, le traitement a un certain coût. On fait tout pour maîtriser ces coûts. Tout ce que l'on fait tous les jours, c'est justement d'essayer de maintenir les coûts. Vous avez raison de dire que sur l'habitat social, ils profitent moins que sur d'autres territoires des possibilités de réduire le poids de leurs déchets, notamment en matière de compostage. Cela dit, le compostage fonctionne bien sur l'habitat social quand on y met les moyens et les outils, c'est ce que l'on compte développer encore plus que maintenant.

Il y a aussi une chose que l'on est en train de travailler avec les bailleurs sociaux qui sont très sensibilisés et très coopératifs : il s'agit de travailler sur une individualisation par cage d'escalier de façon à ce qu'elle soit réellement incitative pour eux, parce que si on travaille par bâtiment entier, ils ne voient pas forcément le résultat ni l'intérêt économique de le faire. Donc, on est en réflexion sur l'habitat social pour que la baisse dans les charges soit effective en fonction des efforts faits pour trier et recycler les déchets.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. LORIGUET.- Je voudrais faire une petite remarque. Depuis qu'il y a la redevance incitative, en tant que Maire d'une commune, on sait ce qu'il se passe avec l'augmentation des déchets sauvages. Clairement, je peux dire que mes agents techniques sont actuellement à deux camions de déchets sauvages tous les lundis. Comment gérer cela ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas uniquement lié à la redevance incitative, puisque c'est un phénomène que l'on connaît dans toutes les villes de France, même celles qui n'ont pas de redevance incitative ou qui ne pèsent pas. Je rappelle que nous sommes une des seules villes de France de plus de 100 000 habitants à peser. J'ai eu l'occasion d'en parler avec mes collègues maires des grandes villes à l'AMGVF (Association des Maires des Grandes Villes de France), Gaby peut faire certainement le même constat à l'AdCF : cela augmente partout, parce qu'il y a un problème de civilité et de respect des lieux publics.

Il était inimaginable il y a quelques années de voir quelqu'un prendre et jeter une canette de bière. Je pense qu'il y a des actions à mettre en place de ce côté-là et qu'il va falloir que nous passions plus sévèrement à la répression. Pas plus tard que lundi dernier, on en a parlé. Vous avez même d'autres choses dans la nature, mais c'est aussi dans les villes. Je vois à Besançon, et j'imagine que c'est pareil dans les communes, aux alentours des points d'apport volontaire en ville, des gens ne respectent plus rien et mettent leur verre n'importe où.

Nous avons déjà mis en place un système pour repérer celles et ceux qui jettent des déchets, et pour les sanctionner, cela coûterait cher. Je pense qu'il faut aller plus loin. Au risque de faire hurler un certain nombre d'entre vous, mais je vais le dire quand même, parce que j'en suis persuadé, nous avons mis des caméras devant les déchetteries, ce qui a réduit le dépôt devant. Je ne dis pas que cela a réduit les tonnes de déchets. Mais je pense que nous devons le faire ainsi avec des systèmes mobiles pour pouvoir prendre en flagrant délit celles et ceux qui impunément vont, même en plein jour, déposer des déchets dans des endroits où ce n'est pas accepté.

Ce n'est pas pour mettre des caméras partout, mais il faut que ce soit des systèmes mobiles non pérennisés dans un endroit, mis sans que l'on dise à quel endroit ils sont, ces systèmes étant très bien faits et ne se voyant pas. Certains existent déjà à Besançon sur d'autres sujets. Ils peuvent se mettre très facilement et ils permettront d'éviter ces déchets. C'est vrai à Thise, mais je pense que c'est vrai dans quasiment toutes les communes de l'Agglomération. Ce n'est pas uniquement lié à la pesée.

Tous les maires des villes de France disent qu'il y a ce manque de respect des lieux. Certainement que la pesée incite quelques personnes à vouloir payer moins en prenant de gros risques et en déposant leurs ordures chez les voisins. Mais c'est aussi le problème des gens en ville, qui jettent des papiers par terre. Je crois que c'est aussi un problème de société. La pesée n'a certes pas arrangé les choses, mais il n'y a pas uniquement cela. Je pense que malheureusement, il va falloir sévir et mettre des systèmes plus contraignants et je dis bien « malheureusement ». Il était inimaginable il y a quelques années de voir quelqu'un le faire. Vous savez qu'on le fait pour les étrons en ville, cela a plutôt bien marché. On sent d'ailleurs que c'est en train de se relâcher. Il va donc peut-être falloir recommencer. Mais il y a aussi la responsabilité de chacune et de chacun.

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- Normalement, quand on met en place une redevance incitative, au bout de quelque temps, les gens cherchant à détourner la partie du poids de la facture se rendent compte que cela ne représente pas une part énorme de leur facture, parce que de toute façon, ils payent le forfait du bac, plus quelques levées. À un moment donné, ils ont une facture d'au moins 60 à 70 % de ce qu'ils devraient payer. Sur certains territoires, quand on pèse, on s'aperçoit que certaines personnes ont « 0 ». Ces territoires ont donc décidé que les personnes qui avaient « 0 » en poids paieraient un forfait.

Après, le SYBERT n'est pas chargé de la collecte. C'est donc à réfléchir avec les tarifs de la Direction Gestion des Déchets. Mais c'est ce qui se fait sur certains territoires. Il faudrait montrer aussi peut-être, par une campagne de sensibilisation, que face à la mesquinerie de certains qui apportent leurs ordures ménagères au bureau, il leur soit dit : « tu n'es qu'un gros radin », parce que de toute façon, pour 20 €/an/habitant, c'est vraiment s'embêter la vie à transporter ses ordures ménagères ou à les larguer dans les bois.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as raison de le rappeler. D'abord, si vous vous faites « piquer », cela coûte 150 €. De plus Catherine a raison. Ce que l'on peut détourner comme ordures ne représente pas grand-chose. Nous sommes très vigilants et nous faisons la chasse aux personnes qui emménagent dans des maisons et qui ne prennent pas de poubelle. C'est difficile de les coincer en regardant dans les fichiers ceux qui n'ont pas de bac, c'est difficile dans les grandes villes et un peu plus facile dans les communes de la périphérie. Chacun doit avoir un bac lié à son habitation. Tout comme il n'est pas normal que vous ayez un bac et que vous n'ayez jamais rien dedans. S'il n'y a rien dedans, c'est que vous ne mettez rien.

C'est malheureux d'en arriver à mettre des moyens de surveillance. Je ne vais pas vous rassurer, mais lorsque je suis allé défendre le dossier UNESCO à Québec en 2008, j'avais déjà dit en revenant que devant les points de dépôt là-bas, il y avait des caméras, parce que des gens faisaient exactement la même chose. Mais c'est terrible d'en arriver là. On m'a montré ce qui se faisait dans un certain nombre de villes. Il y a aussi des campagnes de sensibilisation, parce que je crois qu'il faut mettre le rouge au front de ceux qui amènent leurs déchets au bureau (c'est l'exemple que l'on m'a donné) pour que le bureau paye. Cela existe. C'est aussi une démarche citoyenne de dire aux collègues : « qu'est-ce que tu fais ? »

Un intervenant.- C'est parce qu'il y a le tri au bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais il gagne peut-être 1 ou 2 € par an. La collectivité ne peut pas tout faire, tout comme le Maire ou le Président de l'Agglo. C'est aussi à vous de le dire quand vous voyez quelque chose. Il m'est déjà arrivé de voir des personnes le faire dans la rue, de m'arrêter et de leur dire ce que je pensais de leur action. Bien sûr qu'il faut les sanctionner. Mais êtes-vous derrière tout le monde toute la journée ? Pas moi et personne. Simplement, on va devoir sévir.

Certaines choses ne sont pas acceptables. J'ai encore vu dernièrement des photographies des rues de Besançon – et je pense que c'est pareil dans les rues de la périphérie – qui montraient des gens venir manifestement déposer leurs ordures là. Il y a aussi le problème des encombrants qu'on n'a toujours pas réglé. J'en ai conscience, j'en ai parlé à de nombreuses reprises, mais il va tout de même falloir y arriver un jour. Le problème n'est pas de le régler, mais de savoir qui paye. Un jour, on devra le faire.

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- La collecte des encombrants représente un gros coût.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est un gros coût, mais le ramassage de tout par les petites camionnettes qui circulent partout coûte aussi. Cela a donc peut-être un coût, mais il faudra que l'on réfléchisse à comment résoudre ce problème. En tout cas, je sais que certains sont exemplaires tant au service Déchets qu'au SYBERT et si on n'avait pas fait d'effort et que l'on était encore à 250 kg/an/habitant, comme dans certaines villes de France, le prix ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Il serait bien au-delà. Un gros travail a été fait.

Le centre de tri mis en place est assez exceptionnel. Il est public, en régie, il est un des plus modernes de France et on va encore continuer à développer cela. C'est pour cela que l'on est toujours sur des projets nouveaux, puisque pour l'ADEME, au niveau national, nous sommes vraiment un site pilote par rapport à cela et il faut continuer à le faire.

M. MICHAUD.- Je voulais préciser qu'il me semblait que les actions dans les écoles étaient une bonne chose. Certainement en passant par les enfants, c'est un bon moyen de toucher les parents.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un moyen parmi d'autres. Il faut le faire, je suis d'accord, même si à 15 ans, ils sont les premiers à jeter les canettes de Coca.

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- Quand ils sont adultes, ils reviennent aux bonnes habitudes. On va développer très certainement beaucoup plus fortement l'intervention dans les écoles. C'est dans nos projets.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis allé au Japon dernièrement : il est interdit de jeter les mégots dans la rue. Il est même interdit de fumer dans les centres villes, mais nous n'en sommes pas encore là.

M. KRIEGER.- Sur l'arrêt du four d'ici fin 2015...

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- C'est la décision que l'on devra prendre avant la fin 2015.

M. KRIEGER.- D'accord, mais ce four va continuer d'être actif encore pendant un certain temps. Vous prévoyez dans le même temps de réduire les déchets à 100 kg/habitant, ce qui est ambitieux. Si vous n'arrivez pas à réduire cette quantité à 100 kg/habitant, les fours seront-ils susceptibles de toujours accueillir et de traiter tous les déchets apportés en déchetterie ?

Mme THIÉBAUT, Présidente du SYBERT.- Le four en question est vraiment en fin de vie. Il ne passera certainement pas les normes réglementaires qui arriveront d'ici fin 2016. C'est dommage qu'un four ne se visite pas facilement, mais on peut très facilement se rendre compte qu'il est en fin de vie et on doit en prévoir la fermeture.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a tout de même un vrai problème. Le sujet dont on parle aujourd'hui, pour moi, n'est pas définitivement réglé. Je le dis, ce n'est pas définitivement réglé. On en a déjà parlé à plusieurs reprises, il y a plusieurs options. Le four est certainement en bout de course. Ensuite, il faut regarder comment les choses évoluent pour ne pas que l'on ait trop de déchets que l'on ne puisse pas incinérer. Mais si l'on construit autre chose, il ne faut pas que l'on ait des vides de four, c'est-à-dire plus rien à mettre dans les fours. Il ne faut pas non plus oublier qu'au niveau des déchets ménagers, c'est aussi important pour le chauffage urbain, pour la fourniture d'énergie. C'est donc un sujet très complexe.

Je remercie Catherine et le SYBERT qui ont commencé à réfléchir là-dessus. Il est clair que dans le cadre du SYBERT, l'Agglomération du Grand Besançon est particulièrement concernée en plus de la Ville. On aura l'occasion d'en rediscuter entre autres en réunion traditionnelle de l'Agglomération, parce que pour moi, les choses avancent, mais aucune décision n'est prise à ma connaissance. Par contre, et c'est ce que dit Catherine, il faudra prendre une décision d'ici la fin de cette année.

Mme THIÉBAUT.- Il faut prévoir la fermeture pour qu'ils sachent combien ils doivent investir et jusqu'où ils peuvent aller pour le maintenir quand même un fonctionnement quelques années.

M. LE PRÉSIDENT.- Ceci dit, cela fait déjà 15 ans que l'on dit qu'il faut arrêter ce four.

M. THIÉBAUT.- Là, c'est terminé. De plus, on va avoir une évolution réglementaire d'ici un an.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas faire un débat là-dessus ce soir, on en reparlera et on écouterait les avis de tout le monde. Pour l'instant, pour moi, ce sujet n'est pas tranché définitivement. Voilà ce que je voulais dire.

M. KRIEGER.- J'ai une dernière petite question concernant la distribution des composteurs individuels. N'y a-t-il pas la possibilité d'en mettre à disposition dans les communes au lieu d'être obligé d'aller les chercher au centre de tri ?

Mme THIÉBAUT.- Oui, c'est possible que les communes servent de relais pour la distribution. On y réfléchit aussi, c'est une bonne idée et c'est demandé. C'est peut-être même déjà fait pour certaines communes, dit Robert.

M. STEPOURJINE.- Il y a longtemps.

M. LE PRÉSIDENT.- Pirey a toujours eu une longueur d'avance. Ce n'est effectivement pas idiot, d'autant plus que c'est déjà fait. C'est donc à revoir. Y a-t-il d'autres questions ? Merci, Catherine.

Syndicat Mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray

« Le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises est composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du Département du Doubs. Ces deux collectivités sont représentées à parts égales et 6 élus du Conseil Communautaire siègent au Conseil Syndical.

Le Syndicat gère le Musée installé à Nancray qui présente l'habitat rural comtois par le biais d'authentiques maisons des différents terroirs régionaux des 17^e, 18^e et 19^e siècles. Chacune de ces maisons a été démontée de son site d'origine pour être remontées sur le site du Musée d'une surface de 15 ha. Le Syndicat Mixte assure l'aménagement, l'entretien, la gestion et le développement du Musée. Il veille notamment :

- *au bon accueil du public,*
- *à la conservation, l'enrichissement et la présentation des collections,*
- *à la programmation annuelle des animations.*

Outre la présentation des habitats traditionnels, le Musée est très mobilisé dans des opérations de sensibilisation au développement durable. Il a par ailleurs développé une politique dynamique d'accessibilité avec la mise en place de système de visite innovante pour les personnes à mobilité réduite. Ces actions lui ont d'ailleurs valu d'être récompensé au niveau national ».

M. CONTOZ, Président du SM du Musée de Nancray.- Je ne ferai pas le tour du Musée en trois minutes, surtout en ce moment. En 2014, tout le monde a visité le Musée et je vous en remercie. Vous y êtes même tous déjà revenus en 2015, je vous remercie également. Concernant la gestion interne de ce Musée, vous vous doutez que c'est un établissement lourd. On a accentué le travail sur deux documents extrêmement importants en matière de gestion :

- le document unique en matière de sécurité : on accueille 45 000 personnes. Il est donc important que ce document existe ; il est terminé et validé,
- le récolement décennal rendu obligatoire par la loi aux musées : peu de musées l'ont terminé dans le Doubs, même en Franche-Comté, mais il est terminé à Nancray et j'en remercie les services.

Concernant les offres et les services à la population, cela a été dit dans la présentation audio : il y a eu un gros effort en matière d'accessibilité. En 2014, on a lancé une visite virtuelle sur tablette, ce qui nous a valu le prix national « Patrimoine pour tous » que nous a remis la ministre de la Culture, prix que l'on a obtenu devant le Musée du Louvre. Cela a permis également de mettre le pied à l'étrier d'une jeune société de Morteau, 365 HD, qui, à partir du Musée de Nancray, a développé cette visite par tablette dans de nombreux lieux, ce qui est important dans le développement du Musée et j'y reviendrai. Il est clair que le Musée se montre de plus en plus comme un acteur majeur de l'animation des territoires ruraux, avec une offre événementielle de qualité et une médiation culturelle extrêmement importante.

En 2014, les expositions, les animations, les événements présentés s'articulaient autour de thèmes principaux, la cuisine (cuisine franc-comtoise, cuisine du terroir), mais également la construction. Le travail sur la construction a été engagé dans le cadre d'un projet INTERREG avec 3 autres partenaires, mais nous avons apporté une pierre extrêmement importante à l'édifice. Ces 3 autres partenaires sont :

- le Parc Naturel du Haut-Jura,
- le Parc Naturel du Jura Vaudois,
- l'association suisse des Vieilles Maisons.

Ce projet INTERREG avait comme objectif de sauvegarder le savoir-faire en matière de construction traditionnelle et développer la construction à partir de matériaux du Jura (bois, chaux, pierres). Cela a permis de rédiger un exceptionnel ouvrage dont la rédaction est assurée par le Parc Naturel du Haut-Jura et son Directeur Marc FORESTIER, le Musée de Nancray ayant apporté une pierre importante dans la rédaction et dans l'enrichissement. Cet ouvrage est en vente en librairie et au Musée. Mon cher Jean-Louis, j'aurai le plaisir de t'en remettre un exemplaire tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis honoré.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée de Nancray.- C'est normal, en tant que Président de l'Agglo. Je ferai de même lorsque je rencontrerai Christine BOUQUIN, la Présidente du Département.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour que l'information soit complète, il faut ajouter que dans ces financements, une part égale vient du Département.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée de Nancray.- Oui, j'y viendrai. Merci, Jean-Louis. Sur ce travail de construction, quand on visite le Musée, on voit des ateliers, par exemple, l'atelier de torchier. Quelquefois, cela peut faire sourire. Les enfants et les lycéens adorent cela, ils pétrissent de la terre et de la paille. Mais cela s'inscrit dans une évocation de la construction traditionnelle du passé, et surtout dans l'avenir. Preuve en est qu'à partir de ces techniques, je voudrais citer l'exemple de la société VIEILLE Matériaux à Étalans, gros fabricant de plots en béton dans les carrières du groupe Bonnefoy. VIEILLE Matériaux est en train d'installer une chaîne industrielle pour produire de l'agglo avec du chanvre. Cela montre que des évocations, des incitations, des illustrations dans un musée comme Nancray permettent – j'imagine que ce n'est pas ce qui a conditionné chez VIEILLE – d'illustrer ce qui a pu être fait.

La fréquentation du Musée a augmenté de + 4 %, cette augmentation est régulière depuis 2008. Ce sont près de 40 000 visiteurs, plus de 45 000 si on ajoute les deux après-midis du marché de Noël. En effet, ce sont 5 600 visiteurs en deux après-midis en 2013 et en 2014. Ce succès du marché de Noël m'a fait amener à décider par le Conseil Syndical de stopper l'événement. C'est malheureux, mais nous étions victimes du succès. Cette activité était menée avec des bouts de ficelle. C'était une mobilisation du personnel plus que raisonnable, des moyens financiers qui puisaient dans la muséographie, ce qui n'est pas tout à fait normal, et une sécurité qui n'était pas assurée – heureusement que l'on n'a pas eu de pépin – et la commune de Nancray bloquée par la circulation.

On a donc été amené à arrêter cet événement pour 2015. Bien sûr, 1 000 regrets surgissent, notamment du côté des 60 producteurs locaux, parce que là aussi, il y avait un filtre extrêmement important sur les producteurs accueillis à Nancray, car il n'est pas question de faire de la revente de produits manufacturés venant d'ailleurs. À mon avis, on devra remettre ce sujet avec les services du Conseil Départemental et notre Agglo, parce qu'il est dommage qu'un événement de développement local comme celui-là ne soit pas maintenu.

Sur l'exercice budgétaire, depuis que je suis Président, je tiens les vannes. Il n'y a pas de débordement. Le budget est toujours contenu dans les moyens que l'on a. Les comptes administratifs sont très légèrement excédentaires, il n'y a pas d'augmentation. La dotation du Conseil Départemental et celle de l'Agglomération sont à parts égales. Elles ont été fixées en 2007, elles n'ont pas varié. On aimerait toujours avoir plus, mais on contient dans les limites que vous nous accordez. Les recettes liées au mécénat augmentent. Elles sont liées à un travail de fond des services par les contacts avec les entreprises. Je remercie les services, je remercie surtout les entrepreneurs. En matière budgétaire, il nous faut rester vigilants.

En matière d'équipement, notamment sur le vieillissement du parc, il faut que l'on investisse pour le maintenir en état. Il est impératif de le tenir. Je vais me permettre une petite boutade : on a besoin de clôtures en état, de maisons en état. Dans la fusion des régions, c'est peut-être là que se retrancheront les derniers comtois, dans le village des maisons comtoises.

Vous avez compris très clairement que le Musée s'engageait dans le développement local et dans le développement des territoires. Il en va de son avenir. S'il n'est qu'équipement et découverte des trésors du passé, c'est très bien, mais il aura du mal à survivre. C'est dans ce sens. On vous expliquera ce que l'on a fait en 2015 avec une autre société bisontine, à nouveau des précurseurs en matière de visite des musées avec un smartphone. On était précurseur et maintenant, on voit des reportages à la télévision, cela émerge partout. Mais le premier était à Besançon, grâce à une société bisontine au Musée de Nancray. Voilà ce que je voulais dire.

Je ne voudrais pas terminer sans dire que l'on est à un virage, parce que notre Directrice, Madame SPINELLI-FLESCH a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a encore quelques jours de vacances. À la fin du mois, elle ne sera plus dans notre effectif. Je voudrais la remercier du travail qu'elle a effectué. Elle a été recrutée dans un contexte du Musée extrêmement difficile et vous le savez tous, Jean-Yves PRALON le sait bien, de nombreux administrateurs ici le savent. Tout a été remis en bonne voie et cela a été maintenu grâce au travail incroyable de Marie SPINELLI-FLESCH.

J'ai choisi avec mes Vice-Présidents, Ludovic FAGAUT et Jean-Yves PRALON, que je remercie, de proposer au Conseil Syndical un intérim de 6 mois. Même si on a lancé le recrutement, on a besoin d'un intérim de 6 mois. Il est assuré par Virginie DUÈDE-FERNANDEZ qui est du Musée. Je la remercie d'avoir accepté. C'est une lourde tâche. Cet intérim va nous permettre de tracer une feuille de route pour la nouvelle Direction, une nouvelle feuille de route que je discuterai prochainement avec Christine BOUQUIN et Jean-Louis à travers des groupes de travail, également sur le projet scientifique et culturel du Musée qu'il faut mettre en place pour les 6 à 10 ans qui viennent.

Voilà ce que je voulais dire au sujet du Musée de Nancray. Je suis très heureux d'être Président, c'est un honneur, une charge, mais je crois que c'est extrêmement passionnant.

M. LE PRÉSIDENT.- On te remercie. Il faut dire que Madame SPINELLI-FLESCH a été très bien formée, puisqu'elle venait de la Citadelle de Besançon.

M. CONTOZ, Président du SM du Musée de Nancray.- Je voudrais ajouter un dernier mot et vous lire deux phrases. On a toujours pensé que ce Musée était le Musée du passé et que l'abbé GARNERET stockait ce qu'il récoltait dans les granges. Mais je vais vous lire deux lignes de sa réponse qu'il a faite lors de son 90^e anniversaire. Il s'adressait au Musée : « ne soyez pas vieux. Développez en vous la jeunesse, toute celle dont vous êtes capables. Inventez, faites naître des "nouvelletés" [c'était son terme], faites du neuf, du coloré, de l'inattendu, du surprenant ». Il parlait de Nancray.

M. LE PRÉSIDENT.- L'abbé GARNERET est un grand nom de notre histoire locale. Merci beaucoup, Pierre, de tout cela. Y a-t-il des questions à poser à Pierre CONTOZ ? Il n'y en a pas. Il faut dire qu'il a été très complet. Merci, Pierre.

Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO FC)

« ATMO est une association loi 1901. Elle est agréée par l'État au niveau régional pour des opérations de surveillance de la qualité de l'air. Ces opérations portent sur l'air ambiant, mais aussi l'air intérieur, ainsi que sur les pollens. ATMO assure également l'animation de l'Observatoire Régional Climat Air Énergie accessible à toutes les collectivités de la Région. Les travaux de l'association sont dirigés et validés par 4 collèges :

- *le premier collège est constitué des représentants de l'État,*
- *le second collège regroupe des représentants des collectivités franc-comtoises, dont le Grand Besançon : à ce titre, deux élus de l'Agglomération siègent d'ailleurs au Conseil d'Administration d'ATMO,*
- *le troisième collège est composé des industriels locaux,*
- *le quatrième collège rassemble des personnalités scientifiques et des organismes compétents.*

Au total, 50 membres siègent à ATMO Franche-Comté. Pour mener à bien ses missions, avec une équipe de 16 collaborateurs et sous couvert de certifications et d'accréditations qualité, ATMO dispose d'un panel important d'outils de mesure et d'évaluation, à savoir entre autres :

- *20 stations fixes,*
- *4 stations mobiles,*
- *2 plateformes de modélisation et de prévision de la qualité de l'air,*
- *un modèle régional de trafic routier,*
- *une plateforme de calcul des émissions et de consommation d'énergie ».*

M. HUOT, Président d'ATMO FC.- Je vais seulement zoomer sur le Grand Besançon, parce que notre activité est franc-comtoise. L'agrément pour la surveillance de la qualité de l'air concerne l'ensemble de la Franche-Comté. On a aussi un rôle de vigie pour la Préfecture dans le cas de pollution, puisque les déclenchements se font par les Préfectures de chaque Département, mais en fonction de dépassements de seuil. Il y a donc à la fois de l'information, des recommandations et des mesures lorsque des dépassements nécessitent de mettre en place des plans.

On a donc un rôle assez important auprès de l'État, ce qui explique l'agrément que l'association a sur son activité. Pour zoomer sur ce que l'on a fait sur le Grand Besançon, on a travaillé sur la qualité de l'air intérieur, sujet qui n'est peut-être pas trop présent dans nos esprits. Il faut savoir que l'on passe à peu près les trois quarts de notre temps à l'intérieur aujourd'hui, en particulier avec les constructions du type BBC étanches à l'air. Je pense que c'est un sujet sur lequel il y aura beaucoup de compléments à faire au fil du temps en fonction de ce qui sera détecté dans la mesure de la qualité de l'air.

On est intervenu à la Cité des Arts, parce qu'il y avait des problèmes, bien que le bâtiment soit récent, sur des valeurs très élevées. On est donc intervenu pour trouver la cause de ces valeurs élevées. On a travaillé avec les archives du Musée des Beaux-Arts ensuite à une réfection de sol qui posait des problèmes d'odeurs. Il s'agissait donc de qualifier et d'identifier l'origine de ces odeurs. C'était des campagnes d'évaluation suite à des travaux de rénovation de sols.

On met à disposition de l'ensemble des communes à travers notre Observatoire Air Climat Énergie des modélisations à l'échelle de la rue disponibles sur Internet. Pour connaître la qualité de l'air dans les communes, cette information est disponible sur notre site. On avait fait un bilan carbone en 2008 avec la Direction Gestion des Déchets, bilan qui a été renouvelé en 2013. Sur Besançon, on a une surveillance très spécifique du dioxyde d'azote. La ville a une forme de cuvette et des rues en canyon. On a un problème de pollution avec le dioxyde d'azote, on est très près des seuils pour déclencher des plans de protection de l'atmosphère avec des contraintes assez fortes.

On a fait les constats qu'en 2013 et 2014, la concentration a légèrement diminué par rapport aux valeurs limites autorisées au niveau de l'Union européenne. On avait échangé avec le service Transports de la CAGB, mais on peut penser que l'impact du tram joue sur le transport routier, en particulier les bus à l'intérieur de la ville, avec le remplacement d'une trentaine de bus, avec des motorisations aux dernières normes. Aujourd'hui, on constate une légère baisse de cette pollution au dioxyde d'azote dans le centre-ville. Il faut suivre cela de façon à ce que l'on n'ait pas de souci sur la mise en place de plans de protection de l'atmosphère qui sont très contraignants.

On a aussi fait une action spécifique qui vous a été présentée à travers le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), puisque l'on a travaillé sur l'élaboration du diagnostic Air Climat Énergie pour la Commission « Développement durable » qui a fait son Plan Climat. On a travaillé sur les fiches actions des volets Air. On a fait une scénarisation sur le Climat Énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions à poser à Daniel ? Je n'en vois pas.

M. HUOT, Président d'ATMO FC.- Pour le chantier qui est devant nous, il y aura une seule association sur la Bourgogne Franche-Comté. Fin 2016, il y aura ainsi un regroupement des deux associations.

M. LE PRÉSIDENT.- On espère que le siège de cette association sera à Besançon avec des raisons réelles. Je rappelle que la DREAL sera ici. De plus, en termes de personnel, ATMO Franche-Comté est plus importante qu'ATMO Bourgogne. On ne va pas revenir là-dessus, mais pour l'instant, on a obtenu beaucoup de choses et on va continuer à se battre. Je vois que certains d'entre vous s'en vont. Je vais donc demander aux collègues de respecter vraiment les temps, parce que je ne voudrais pas que les deux ou trois derniers se retrouvent dans une salle éclaircie. Je vais essayer de donner l'exemple avec le SMPSI.

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

« Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel Témis associe :

- le Grand Besançon,
- la Région Franche-Comté,
- le Département du Doubs,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

8 représentants de l'Agglomération siègent au Conseil Syndical.

Ce Syndicat a en charge l'aménagement, le développement, la promotion et l'animation de la Technopôle Témis dédiée à l'innovation par les microtechniques pour les secteurs à forte valeur ajoutée telle que le luxe, l'aéronautique, le spatial et les dispositifs médicaux. Témis propose un environnement propice au développement des entreprises de hautes technologies avec 17 ha de terrain viabilisé desservi en fibre optique et des programmes immobiliers locatifs réalisés avec AKTYA, société d'économie mixte du Grand Besançon.

L'atout majeur de Témis réside dans la concentration dans un rayon de 300 m autour de la Maison des Microtechniques, de l'essentiel des capacités régionales de formation, d'enseignement supérieur et de recherches en science de l'ingénieur. Les synergies entre recherches, formation et entreprises y sont nombreuses. Certaines aboutissent à la création de start-ups qui trouvent, avec l'incubateur, la pépinière et l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation Maison des Microtechniques, tous les services et expertises nécessaires à leur démarrage et à leur développement ».

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Merci. Je ne répéterai pas les chiffres, on vous les a donnés. Sachez simplement qu'il y a aujourd'hui 93 900 m² de bâtiments industriels construits et 5 300 m² sont en cours de réalisation. La moitié de Témis est totalement construite aujourd'hui. D'ailleurs, il faudra penser assez rapidement dans quelque temps à prévoir l'après-Témis. En 2014, on a livré :

- Novatech avec :
 - Vix,
 - le Crédit Agricole,
 - Groupama,
- Vibrasens (900 m²),
- Témis Sciences (bâtiment de recherches fait par la Région sur 8 000 m²),
- Bioparc 2,
- Franche Chirurgie Instrumentation (FCI) du groupe Carl Zeiss (implants oculaires, haute technologie).

Dans l'échantillon en cours, il y a :

- Trigone commercialisé à 100 %,
- Sodithis qui fait un bâtiment d'accompagnement de la Nef aux Métiers qui va se terminer en haut de la rue de Vesoul,
- Photline/IXBlue, société qui travaille dans la fibre optique, qui a failli partir, mais qui s'est installée sur 2 500 m², a été livrée l'année dernière,
- Microtech 2 avec 2 400 m², qui est en train de se mettre en place.

Pour le Village d'entreprises, ce sont 2 000 m² industriels et artisanaux près de la Nef aux Métiers. Vous avez également Bio-Innovation, avec les 3 000 m² destinés aux biotechnologies, aux médicaments de thérapie innovante, avec un centre de conférences, soit quelque chose de très fondamental pour l'Agglomération et de très moteur.

Je rappelle que si l'Agglomération n'avait pas été volontaire lorsque l'on a décidé de construire la Maison des Microtechniques, il n'y aurait pas aujourd'hui de Maison des Microtechniques. On voit bien combien cela serait dommageable pour notre Agglomération. Il faut aussi quelquefois savoir être volontaire. Nous l'avons fait, nous allons le faire avec Bio-Innovation en espérant la même réussite. Je ne vais pas être plus long, parce que j'ai dit qu'il fallait raccourcir et parce que je donne l'exemple, mais cela fait 20 ans que tout cela est parti.

Les zones industrielles prennent beaucoup de temps pour se mettre en place et aujourd'hui, elle démarre. Elle pourrait être totalement remplie aujourd'hui si nous avons accepté toutes les demandes, mais nous voulons que cela reste concentré. Alain BLESSEMAILLE y veille beaucoup, il est très actif sur Témis et dans le cadre du développement économique. Je profite donc de cette occasion pour le remercier. Y a-t-il des questions à poser sur Témis ? Je n'en vois pas.

Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO)

« Le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest, aussi connu sous le nom de SMAIBO, rassemble le Grand Besançon et le Conseil Départemental du Doubs. 6 élus de l'Agglomération siègent au Conseil Syndical de cette aire industrielle.

Le Syndicat gère, aménage et entretient les zones d'activité relevant de sa compétence. Ces zones déclarées d'intérêt communautaire sont à des stades d'avancement différents. On peut ainsi différencier deux zones aménagées et en quasi-totalité commercialisées, celles de Dannemarie-sur-Crète / Chemaudin et Serre-les-Sapins. Deux autres zones sont en cours d'aménagement et de commercialisation : il s'agit de Vaux-les-Prés / Chemaudin et de Pouilley-les-Vignes. Enfin deux zones sont en projet : Besançon / Franois et Pouilley-les-Vignes / Pelousey.

Le SMAIBO est aussi en charge de la commercialisation des espaces disponibles sur ces différentes zones à des entreprises artisanales, tertiaires ou industrielles ».

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.- Au niveau du SMAIBO, j'ai souhaité vous présenter ce soir deux opérations phares de l'année 2014.

La première opération concerne la société Chronopost. Elle s'est implantée dans un bâtiment de 2 200 m² sur un terrain de 19 000 m² situé à la ZAC de l'Échange sur la commune de Chemaudin. Le projet immobilier a été porté par AKTYA et représente une enveloppe de 2,5 M€. Il contribue à créer environ 30 emplois sur le site à terme. La CAGB a soutenu cette implantation via une subvention du fonds d'intervention économique (FIE) à hauteur de 75 880 € au titre de l'aide au loyer. Je précise qu'au niveau de Chronopost, c'est une implantation exogène. Aujourd'hui, c'est intéressant de le faire remarquer, parce que dans les implantations, on a souvent des déplacements.

Le deuxième dossier que je souhaite vous présenter est le dossier des transports JEANTET. Il s'agit d'un déplacement de Besançon vers Vaux-les-Prés. Mais il faut savoir que les locaux qu'ils avaient sur Besançon n'étaient plus du tout adaptés et il était fortement question qu'ils quittent l'Agglomération pour partir sur la Haute-Saône. On s'est donc battu pour essayer de conserver cette activité. Aujourd'hui, les transports JEANTET, ce sont à terme 150 emplois. Leur budget est estimé à 15 M€, une surface de plancher de l'ordre de 14 à 15 000 m² répartis entre 6 500 m² de messagerie et 7 500 ou 7 600 m² de logistique. L'assiette foncière est très importante (72 000 m²) et elle est répartie à peu près à parts égales sur les activités logistiques et les activités de messagerie.

Il est vrai que nous avons parfois quelques remarques par rapport à l'ampleur du bâtiment le long de l'autoroute, mais je crois qu'il ne faut pas se voiler la face. La société JEANTET a été fortement intéressée par notre proposition de par sa proximité de l'autoroute. Il est vrai qu'un tel projet masque un peu l'effet vitrine. Je crois tout de même que l'on a été suffisamment vigilant pour que le bâtiment soit suffisamment acceptable et correct par rapport aux implantations que l'on peut avoir sur notre secteur.

Pour conclure, la zone de l'Échange (Vaux-les-Prés / Chemaudin) compte aujourd'hui 250 emplois. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Tu disais que l'effet vitrine que l'on a n'est pas terrible. Je ne suis pas d'accord avec toi, parce que lorsque l'on passe le vendredi soir et que l'on voit tous ces camions rangés, cela montre quelque chose d'important. Cela montre aussi l'importance de cette entreprise. Une agglomération comme la nôtre ne peut pas se développer s'il n'y a pas de logistique. La logistique est absolument capitale. Il faut qu'il y ait de la logistique. Tu as raison lorsque tu dis que c'est du développement endogène. Mais je peux vous dire que les terrains libérés par JEANTET ne vont pas rester vides. Cela ne va pas devenir un grand champ d'orties.

Même quand il y a du développement endogène et que l'on se déplace, je n'ai pas connaissance de beaucoup de lieu dans l'Agglomération du Grand Besançon, quand une entreprise se déplace qu'aucune entreprise ne vienne la remplacer. Ce n'est peut-être pas à 100 %, mais c'est quelque part tout de même de la création d'emplois nouveaux, des mètres carrés nouveaux. Une agglomération comme la nôtre a besoin de zones de logistique. De plus, la situation sur l'autoroute est particulièrement bonne. C'est pour cela que Monsieur JEANTET est venu et cela aurait été beaucoup plus compliqué pour lui de faire cela du côté de Rioz, loin de l'autoroute.

Bravo aussi pour ce que vous avez fait là. C'est une belle opération et on a besoin de centres de logistique. Bravo aussi pour Chronopost, parce que cela situe bien l'importance de Besançon dans tout le réseau national Chronopost. Je pense que ce sont de belles réalisations. À l'origine, cette zone n'était pas facile, elle était compliquée. Elle continue à se développer et elle sera bientôt pleine. Y a-t-il des questions à poser à Bernard ? Je n'en vois pas. Merci, Bernard et bravo.

Société d'équipement du département du Doubs (SedD)

« La Société d'équipement du département du Doubs dispose des statuts d'une société d'économie mixte. Elle est ainsi composée d'actionnaires publics et d'actionnaires privés. Parmi les actionnaires publics, on trouve :

- *le Grand Besançon, qui dispose d'un représentant au sein du Conseil d'Administration,*
- *la Ville de Besançon,*
- *le Département du Doubs,*
- *le Pays de Montbéliard Agglomération,*
- *la Ville de Montbéliard.*

Du côté des actionnaires privés, figurent notamment :

- *la Caisse des Dépôts et Consignation,*
- *le Crédit Agricole,*
- *la Caisse d'Épargne.*

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Département du Doubs est elle aussi actionnaire.

La SedD possède un savoir-faire dans le domaine de l'aménagement, qu'il s'agisse de l'aménagement de zones d'activité économique, comme sur Témis, Témis Santé et la zone de l'Échange, ou de zones d'habitat comme aux Hauts-du-Chazal.

La Société d'équipement du département du Doubs est aussi compétente en matière de rénovation urbaine, de construction publique (par exemple, pour des lycées, collèges, CROUS, EHPAD, etc.), de construction pour les sociétés d'économie mixte patrimoniales, dont AKTYA, ou bien encore de promotion immobilière d'intérêt général avec par exemple, le programme Utopia, opération de logement sur les Hauts-du-Chazal ou l'Écopôle, locaux destinés aux professions des travaux publics et du bâtiment face à Témis ».

M. FUSTER, Président de la SedD.- Pour compléter cette présentation générale, je voudrais vous présenter rapidement 4 projets dans différents domaines. Vous avez ici le premier d'entre eux. Il s'agit du Parc « Nouvelle Ère » aux Auxons. Je vous ai mis quelques chiffres rapidement pour vous présenter chacune des opérations. D'abord, vous avez le rôle de la société qui a un rôle d'aménageur de la première tranche de la ZAC. Le programme est un programme tertiaire industriel et artisanal sur 56 000 m² – comme vous le voyez, ce programme est conséquent – sur une superficie de 23 ha, avec un montant prévisionnel de 15,5 M€ et une durée prévisionnelle de 15 ans. Comme vous le disait le Président, les zones d'activité mettent très longtemps à se terminer.

En dessous, vous avez l'état d'avancement du dossier. Les travaux d'aménagement sont en cours, la commercialisation également. Un démarrage de travaux est prévu ce mois-ci, avec un ensemble immobilier de 5 000 m², qui sera fait en deux tranches par un groupement entre la SedD et la société ICADE. Vous avez ce projet sur la prochaine slide. Il s'agit d'une construction en partenariat avec ICADE, comme je vous le disais, avec pour la première phase :

- 2 400 m²,
- un budget 4,8 M€,
- une date de livraison prévisionnelle en octobre 2016.

Une seconde tranche est prévue à l'identique de 2 500 m². Cela ne s'appelle pas « Le Signal » pour rien, puisque ce sera le premier bâtiment de cette nouvelle zone. Pour « lancer » une nouvelle zone, c'est toujours très difficile et il faut souvent faire un bâtiment à vocation un peu publique. C'est donc le rôle de ce bâtiment Signal. Il y aura également du privé dedans. Nous espérons que cela fera démarrer réellement cette zone autour de la gare de Besançon Franche-Comté TGV.

Le deuxième dossier concerne le 6, rue de la Madeleine (parking Griffon). Ce dossier de construction a été plus rapide, il a duré environ 6 ans. Il est aujourd'hui pratiquement terminé. Vous l'avez rapidement résumé :

- 48 logements,
- une zone commerciale de 400 m²,
- une zone tertiaire associative de 500 m²,
- le parking du Fort Griffon de 72 places,
- un budget de 8,9 M€, sur une durée de 6 ans.

Aujourd'hui, ce 6, rue de la Madeleine, rénovation intéressante d'un quartier de la ville, est pratiquement terminé. Il reste simplement l'achèvement d'un programme de logement de la SMCI pour complètement terminer ce dossier de réhabilitation que je vous recommande d'aller visiter, c'est assez bien réalisé.

Le troisième grand dossier concerne le passage Pasteur à Besançon. Vous connaissez tous ce dossier, puisqu'il dure depuis un certain nombre d'années, 17 ans, je crois. Sachez que pour les dossiers de centre-ville, c'est partout pareil, ils mettent beaucoup de temps à se réaliser. Certains d'entre nous ont porté ce dossier pendant de nombreuses années, il va enfin être inauguré à la fin de cette année. On vous rappelle rapidement le programme :

- 20 boutiques pour 15 000 m²,
- 105 appartements dont 50 réhabilités, 15 logements publics,
- un parking enterré de 322 places, dont 250 publics en plein centre-ville,
- le réaménagement des espaces publics autour, comme vous l'avez vu,
- un bilan prévisionnel presque terminé aujourd'hui de 39 M€.

Vous voyez qu'il s'agit d'une opération très conséquente qui devrait, on l'espère, redynamiser le commerce, en particulier l'attractivité du centre-ville. L'ouverture est prévue le 18 novembre prochain et l'inauguration, une semaine après.

Le dernier projet est complètement différent. Il concerne le quartier des Épenottes à Serre-les-Sapins. C'est pour vous montrer la diversité de nos projets. C'est un projet d'habitats de 262 logements, grosse zone d'habitat avec une offre mixte (petits collectifs, maisons groupées individuelles) sur une superficie de 14,7 ha, dont 10,5 ha cessibles, un montant prévisionnel de 10 M€ et une durée prévisionnelle d'environ 10 ans, peut-être un peu plus. Concernant l'état d'avancement, la première tranche est complètement terminée. Elle comporte 110 logements et nous sommes aujourd'hui à l'étude opérationnelle de la deuxième tranche pour une centaine de logements. C'est un programme très intéressant pour une commune de l'Agglomération. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, on parlait d'ICADE tout à l'heure. ICADE est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignation. Pour Pasteur, vous saurez très prochainement que 3 nouvelles enseignes vont venir :

- Bershka, prêt-à-porter pour homme et femme,
- Moa, enseigne française multi-accessoires,
- Spartoo, vente par Internet qui ouvre maintenant des boutiques. C'est la quatrième boutique ouverte à Besançon, après Grenoble, Clermont-Ferrand et Bourg-en-Bresse. C'est bien de voir que les boutiques en ligne ouvrent maintenant des boutiques dans les villes.

Ce sont des opérations longues. Vous savez que pour Pasteur, on a tout eu. On a eu un contentieux juridique, le PPRI, les fouilles qui étaient polluées et on ne peut pas faire mieux. Dans toutes les villes et dans tous les centres villes, cela dure entre 15 et 25 ans. Nous sommes donc dans la moyenne. Y a-t-il des questions à poser ?

M. OMOURI.- Étant donné que nous avons aujourd'hui le Président de la SedD, peut-être pourra-t-il donner quelques orientations par rapport à l'aménagement des Clairs-Soleils. J'avais à plusieurs reprises en 2009 alerté sur peut-être un risque de crise commerciale. Aujourd'hui, cela s'avère réel. Je ne voudrais pas épiloguer par rapport à cela, mais simplement, je voudrais savoir quelle mesure vous allez prendre pour éviter une crise commerciale ?

On a fait venir il y a quelque temps un pôle Santé. On entend dire de plus en plus que peut-être des personnes installées dernièrement risquent de partir. On a échangé par rapport à cette question avec le maire. Maintenant, nous avons le Président de la SedD. Il va peut-être pouvoir nous donner quelques explications, sachant qu'en plus, de mémoire, le projet coûte 2 M€ et la Ville de Besançon s'est portée garante d'emprunt.

M. LE PRÉSIDENT.- Sauf que le Président de la SedD vous dira que maintenant, ce n'est plus lui forcément le propriétaire de tout, que c'est AKTYA.

M. OMOURI.- Il va pouvoir maintenant répondre à ces questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Il va vous répondre à ce qu'il a envie de vous répondre.

M. FUSTER, Président de la SedD.- On est bien conscient de ce problème, on essaye de le résoudre. On a fait beaucoup d'efforts sur le plan commercial pour essayer d'attirer des enseignes. Ce n'est pas très facile, mais on est toujours en train de chercher à remplir – si je peux me permettre cette expression – cette zone des Clairs-Soleils. C'est un dossier que l'on étudie tous les jours et sur lequel on travaille tous les jours. On a déjà fait beaucoup d'efforts sur le plan commercial.

M. LE PRÉSIDENT.- Je peux vous dire que ce n'est pas complètement le désert, comme voudrait le laisser entendre Monsieur OMOURI. Il y a effectivement des difficultés avec la zone commerciale, avec le Spar qui était là-bas. Je n'ai pas entendu dire que les médicaux voulaient partir. Certains locaux ont même été revendus dernièrement. Mais il est vrai qu'il est plus difficile d'ouvrir des magasins aux Clairs-Soleils que d'ouvrir dans le haut ou le bas de la grande rue. C'est plus compliqué.

M. OMOURI.- Je ne sais pas si le fait d'ouvrir une cellule santé était adapté au secteur.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est votre avis. C'est vrai que ce n'est pas facile, mais c'est vrai aussi que l'on ne baisse jamais les bras. Je vous rappelle qu'il y a quelques années, on nous disait la même chose de Planoise et sur certains secteurs de Planoise, entre autres Île-de-France, on n'a pas baissé les bras. On n'a pas baissé les bras sur Cassin avec Intermarché, les choses avancent. Mais c'est vrai que les choses ne sont pas faciles et il est beaucoup plus aisé de critiquer que d'apporter des solutions. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Société anonyme immobilière d'économie mixte du Grand Besançon (AKTYA)

« AKTYA est une société d'économie mixte composée essentiellement d'actionnaires publics parmi lesquels la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. L'Agglomération est représentée au sein du Conseil d'Administration par 4 de ses élus. Le rôle principal d'AKTYA est de porter des projets immobiliers à destination des entreprises privées afin de faciliter leur installation ou leur expansion sur le territoire du Grand Besançon. Dernièrement, elle a, entre autres, dirigé la construction des bâtiments Bioparc 1 et 2 sur la zone des Hauts-du-Chazal, de Chronopost sur la ZAC de l'Échange et de Photoline / IXBlue sur Témis.

Propriétaire de nombreux ensembles à vocation économique, AKTYA peut aussi louer des locaux à des entreprises industrielles, commerciales ou tertiaires. Grâce à un parc diversifié, AKTYA peut proposer des locaux adaptés aux besoins spécifiques des entreprises, tant en termes de surface qu'en termes d'infrastructure ».

M. FOUSSERET, Président d'AKTYA.- AKTYA est une société d'économie mixte. C'est la société immobilière de l'Agglomération du Grand Besançon et de la Ville. Cette société fonctionne bien, elle construit beaucoup. Elle nous est même enviée par certains de nos amis bourguignons, puisqu'ils aimeraient que nous allions travailler chez eux, mais c'est un sujet sur lequel on devra réfléchir sans trop se bousculer quand même. Certains bâtiments ont été construits, je les ai déjà cités tout à l'heure :

- FCI Production dans le secteur de l'optique à Témis Santé,
- Bioparc 2, dont un tiers de la surface est loué à un centre de pathologie,
- Pôle Emploi Cassin : on a obtenu avec le Préfet de l'époque, Stéphane FRATACCI, que Pôle Emploi ne soit pas à l'extérieur, mais dans Planoise, ce qui est une façon de se réapproprier les quartiers dits « défavorisés », de mettre du service public. Pôle Emploi est là-bas et s'y trouve très bien, et AKTYA est intervenue ici d'une façon assez claire et efficace.

Nous avons aussi acheté le centre commercial Cassin qui accueille entre autres Intermarché, avec la mise en place de dispositifs innovants pour que lorsqu'Intermarché était en difficulté, il puisse continuer à subsister et reste sur le secteur quand il y a eu un changement de propriétaire. Il y a également Usitech, Photoline / IXBlue. AKTYA a donc la vocation d'être une société immobilière.

Souvent, il y a des accords entre la SedD qui construit et AKTYA qui rachète et vend, ou alors on a des programmes que nous confions à d'autres promoteurs que la SedD, puisque c'est toujours le meilleur qui l'emporte.

Je n'ai pas sous les yeux le capital en matière de mètres carrés d'AKTYA, mais je crois que l'on doit être un peu en dessous de 100 000 m², ce qui est notre objectif. Cette société peut aussi se permettre, parce qu'elle a des finances saines, de construire quelquefois en blanc, en vide pour louer. C'est le cas du bâtiment le Brabant, par exemple, à l'entrée de Besançon. C'est le bâtiment vert et jaune que chacun connaît, qui aujourd'hui est plein à 95 %. Il y a également des reconversions : SN2E a été reconverti et s'appelle maintenant l'espace Einstein. Y a-t-il des questions ?

M. FAGAUT.- C'est d'une façon plus générale par rapport à la loi NOTRe. J'aurais deux questions par rapport à cela. On sait que la loi NOTRe va impacter de toute façon nos territoires avec, d'un côté, les cartes rebattues par rapport aux compétences et de l'autre, par rapport aux regroupements au niveau des EPCI. Comment, au niveau de notre Agglomération, allons-nous pouvoir gérer un certain nombre grandissant de zones d'activité économique ? Puisque nous en avons 12 ou 13 actuellement, et elles vont certainement passer à 70 ou 80, voire 100, en sachant que de toute manière, la compétence n'est plus partagée, puisqu'elle sera dévolue exclusivement à l'EPCI, donc à la CAGB. Premièrement, comment allons-nous faire pour gérer ce transfert de compétences sans forcément avoir le transfert de budgets, de moyens ?

Deuxièmement, cette loi NOTRe, au niveau de l'Agglomération, avait pour but de simplifier un petit peu le fonctionnement. Ne va-t-elle pas renforcer derrière la création de syndicats supplémentaires pour pouvoir gérer ce nombre important de zones d'activité économique ?

M. FOUSSERET, Président d'AKTYA.- Non, je ne pense pas. La conséquence de la loi est que les zones industrielles, les zones d'activité vont devenir compétences de l'Agglomération. En termes de finances, c'est clair. L'Agglomération ne pourra pas investir et financer tous les travaux nécessaires dans ces zones s'il n'y a pas de nouvelles recettes. Les dotations de l'ACTP devront être remodifiées, sans quoi il n'y a pas de solution. On a déjà eu l'occasion de le dire au Bureau, en assemblée. Sur les zones d'intérêt communautaire, l'Agglomération touche des recettes, l'ancienne taxe professionnelle. Sur les autres zones, il n'y a pas de mystère. On n'est pas faux-monnayeurs et si on doit intervenir sur des zones, il faudra que dans ces zones, il y ait des reversements de ressources au niveau de l'Agglomération, faute de quoi cela ne sera pas possible.

Gaby, tu intervies souvent sur ce sujet. C'est comme cela. On ne peut pas avoir les recettes d'une zone et demander que l'Agglo paye sans recette, ou alors cela voudrait dire qu'il faudrait augmenter les impôts à l'habitant d'une façon exponentielle, ce qu'il n'est pas du tout envisagé de faire.

Vous avez raison, c'est une question que l'on a déjà évoquée. La seule clé de manœuvre est l'ACTP et il n'y en aura pas d'autres.

M. FELT.- Je pense qu'il faudrait aussi s'intéresser à la façon avec laquelle les partenaires, par exemple de la zone du SIEV, ont gelé la zone, parce que c'est un élément à prendre en considération.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a des zones en très bon état et d'autres qui le sont moins. Par exemple, Besançon / Thise / Chalezeule est en bon état, mais ce sera peut-être un peu plus compliqué. On va voir cela ensuite au coup par coup, il n'y aura pas de mesure générale, mais uniquement des cas particuliers à traiter. D'ailleurs, nous étions un certain nombre à ne pas être favorables à cette mesure, entre autres moi, de généralisation de la compétence pour les zones industrielles. Cela va être très, très compliqué.

Vous imaginez bien, par exemple, que ce n'est pas l'Agglomération qui, du jour au lendemain, pourrait entretenir toutes les zones industrielles de Besançon sans avoir les recettes pour. Je ne vois pas comment on ferait, parce que cela s'adresse à toutes les zones de l'Agglomération, y compris les grandes zones de SIEV, des Tilleroyes ou de Lafayette, ou Besançon / Thise / Chalezeule. C'est donc un vrai sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, les moyens humains. Pour gérer les zones, ils ont déjà les moyens à l'intérieur. Au SIEV, ils ont leurs moyens. Mais après, il y aura certainement des moyens nouveaux à mettre en place. D'un autre côté, cela permettra peut-être de donner plus de cohérence économique au développement économique, de faire des choix, d'organiser les choses. Il n'y a pas forcément que du négatif, mais en tout cas, c'est un sujet qui ne sera pas facile à régler, je vous l'accorde.

Société Publique Locale (SPL) Territoire 25

M. LE PRÉSIDENT.- *S'adressant à M. LEROUX.* Je n'avais pas fait attention que vous étiez aussi bas dans la liste. On aurait pu vous mettre plus en haut pour vous permettre de partir avant. Je vous prie de m'excuser. L'année prochaine, il faudra faire attention à ce que les partenaires extérieurs, à savoir Vincent FUSTER, le Colonel CELLIER et Monsieur LEROUX puissent être mis plutôt en début de liste. Ensuite, ils peuvent rester avec nous s'ils le souhaitent. On ne les chasse pas, on est même heureux que Monsieur LEROUX soit là, mais je dis que l'on pourrait faire autrement et que s'ils souhaitent partir, ils peuvent partir. Ceci dit, je suis très heureux qu'il reste, cela lui permet de voir d'ailleurs, lui qui est très intéressé par ces sujets au niveau du Conseil Départemental, qu'il se passe beaucoup de choses sur le Grand Besançon. Vous avez pu le constater, cher ami.

M. LEROUX, Président de la SPL Territoire 25.- Parfaitement.

« La Société Publique Locale Territoire 25 est composée d'actionnaires exclusivement publics. Ces actionnaires sont les mêmes que ceux du collège public de la Société d'Équipement du Département du Doubs. On y retrouve donc :

- *la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,*
- *la Ville de Besançon,*
- *le Département du Doubs,*
- *l'Agglomération du Pays de Montbéliard,*
- *la Ville de Montbéliard.*

Le Grand Besançon bénéficie d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de cette société publique. La SPL intervient sur des projets d'aménagement, de construction ou d'études exclusivement pour ses actionnaires et cela, sans mise en concurrence. Elle peut intervenir pour des opérations de construction, d'aménagement foncier ou de réhabilitation de quartiers existants. Elle peut aussi apporter son expertise dans les opérations liées au transport en commun, ou alors la mobilité, comme ce fut le cas sur le projet du tramway, ou bien encore dans le déploiement d'équipements nécessaires au développement du territoire ».

M. LEROUX, Président de la SPL Territoire 25.- J'essaierai d'être mieux placé l'année prochaine sur le top 3, comme vous l'avez dit. Au même titre que la SedD présente ses projets et ses quartiers, 3 quartiers mis en valeur correspondent à des projets de Territoire 25.

Le premier est le quartier durable des Vaîtes à Besançon. Le concédant à la Ville de Besançon ; Territoire 25 y a un rôle d'aménageur. Ce programme mixte doit permettre d'offrir à terme 1 000 nouveaux logements visant une qualité environnementale et architecturale. À ce titre, ce projet est engagé dans une démarche de labellisation « écoquartier ». Vous avez les éléments de superficie.

C'est un projet d'ampleur :

- 23 ha,
- plus de 27 M€ de bilan,
- une durée de concession longue, mais relativement courte par rapport à l'ampleur du projet, à savoir une douzaine d'années (2014-2026),
- concernant l'état d'avancement, c'est une finalisation pour le compte d'une société SPL relativement récente, Territoire 25,
- la finalisation des acquisitions et des études préopérationnelles sont prévues fin 2015 : nous sommes donc en plein dedans,
- la précommercialisation est d'ores et déjà engagée,
- les travaux de démarrage d'aménagement commenceront mi-2016,
- les premiers travaux promoteur auront lieu début 2017 (120 logements sur la première phase opérationnelle).

M. LE PRÉSIDENT.- C'est non contractuel.

M. LEROUX, Président de la SPL Territoire 25.- Le deuxième projet « quartier durable » concerne Viotte à Besançon, qui n'en est pas moins d'ampleur aussi. Le concédant est lui aussi la Ville de Besançon. Territoire 25 y a encore un rôle d'aménageur. Ce projet vient compléter les actions de requalification du quartier Viotte déjà engagées par la Ville de Besançon. C'est un futur quartier durable. Sa superficie est de 3,1 ha et il se situe sur les terrains ferroviaires, connexes au pôle d'échanges multimodal de la gare Viotte. C'est une programmation mixte, avec logements, tertiaire, commerces, services de proximité, 38 000 m² de plancher répartis sur deux secteurs de part et d'autre du faisceau ferroviaire.

Ce projet doit satisfaire aux multiples fonctions d'un quartier pour y travailler, pour y habiter et pour bénéficier des commerces et des services du centre-ville élargi. Ce quartier doit notamment accueillir à l'horizon fin 2018, 750 agents de l'État au sein d'un ensemble tertiaire d'environ 18 000 m². Vous pouvez y lire que le protocole a été signé avec l'État en mai 2015 en vue d'implanter ce pôle administratif au sein du premier ensemble tertiaire. La finalisation des études préopérationnelles est prévue pour début 2016. L'objectif est d'engager la phase opérationnelle (travaux) début 2017.

Le troisième projet concerne un secteur de la CAGB. En 2014, le rôle de Territoire 25 a été de conduire des études préopérationnelles. C'est un programme destiné à accueillir des commerces, des équipements de loisirs, et qui constitue, pour le Grand Besançon, un axe majeur de requalification de l'entrée Est de l'Agglomération. Il a une superficie de 33 ha, une capacité constructible de 36 000 m² de plancher.

Territoire 25 pilote depuis 2013 pour l'Agglomération, ces études préopérationnelles de redéploiement du secteur. En termes d'avancement, la finalisation et l'approbation du dossier de réalisation sont prévues au premier trimestre 2016. Dans ce cadre, la CAGB a sollicité Territoire 25 pour piloter la phase opérationnelle de la ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement. En parallèle, la société Carrefour doit aménager, quant à elle, une galerie marchande sur les terrains dont elle est d'ores et déjà propriétaire.

Voilà les éclairages que je voulais vous transmettre sur Territoire 25.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur LEROUX. C'est un partenaire important, comme vous avez pu le voir, entre autres de la Ville. À Viotte, on devrait avoir certainement bientôt les premiers protocoles d'accord signés avec un certain nombre de services de l'État qui sont déjà en train de confirmer qu'ils vont venir sur ce pôle Viotte. Je crois que c'est bien que l'on ait ce pôle Viotte, qu'il soit en cours d'élaboration dans la situation actuelle. Ce sont bien 750 à 800 emplois, plus d'autres choses, comme l'a dit Monsieur LEROUX. S'il n'y a pas de question, on continue.

Association Mission locale (MILO) du bassin d'emploi de Besançon

« La Mission Locale du bassin d'emploi du Grand Besançon, également connue sous la dénomination MILO, est régie par le statut des associations loi 1901. Dans les instances dirigeantes de l'association, on retrouve les principaux acteurs de l'insertion des jeunes par le travail, et notamment les collectivités publiques comme le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Grand Besançon et les Communautés de Communes du Pays d'Ornans et d'Amancey Loue Lison. L'État est également partie prenante de cette association.

Le Grand Besançon est représenté par 10 de ses élus au sein du Conseil d'Administration.

La MILO est un des chaînons essentiels du service public de l'emploi. Sa mission consiste en l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Cet accompagnement est global et personnalisé, et il s'adresse à des jeunes en difficulté face à l'emploi, au logement, à la mobilité ou à l'accès aux droits sociaux, ou à la formation. Chaque année, la Mission Locale accompagne plus de 3 500 jeunes issus du bassin d'emploi du Grand Besançon ».

Mme WANLIN, Président de la MILO.- Mon intervention va consister à vous faire un point rapide sur la situation actuelle de la Mission Locale. Comme vous le savez, elle est en plan de continuation suite au jugement du Tribunal de Grande Instance du 18 juin 2013. La sortie de la MILO de la procédure de redressement judiciaire dans laquelle elle était engagée depuis le 11 juillet 2012 a été rendue possible d'une part grâce aux efforts consentis par l'association elle-même, avec notamment des effectifs ramenés à leur niveau d'avant 2008, mais aussi grâce aux soutiens financiers et aux conseils techniques apportés par ses différents partenaires financiers que sont l'État, la Région, le Département et la CAGB.

Grâce à l'intervention financière des financeurs, la totalité des dettes AGS de 160 000 € a pu être totalement apurée dès novembre 2014. Restent à régler les autres dettes RJ qui, à ce jour, sont égales à 268 887 € et suivant des échéances annuelles qui vont crescendo. C'est pourquoi, afin de pérenniser son offre de service public à destination des jeunes de 16 à 25 ans et d'être en capacité d'apurer ses dettes de redressement judiciaire, la Mission Locale s'est engagée dans une démarche participative de reconstruction et de progrès associant l'ensemble de ses salariés et de sa Direction.

Concrètement, cette démarche vise à modifier en profondeur son organisation financière, fonctionnelle et hiérarchique par la mise en place d'une organisation en mode projet. Cette organisation en mode projet, en plus d'aboutir à la sécurisation financière de l'association, se devait d'être mise en place, puisqu'elle répond à l'objectif de la convention pluriannuelle par objectifs définis par l'ensemble des financeurs dans le cadre d'un dialogue de gestion partagée avec l'association, mais également de par la gestion des fonds FSE. Cette organisation en mode projet s'articule en deux étapes. Elle est mise en œuvre par un cabinet extérieur, le groupe Z.

La première étape achevée en mars 2015 a visé en la consolidation de la gestion et du financier de la Mission Locale avec notamment la mise en place d'une comptabilité analytique, dont la première utilité est de vérifier par action engagée par la Mission Locale, que les plans et charges réelles sont en adéquation avec les ressources, c'est-à-dire les subventions mobilisées pour chaque action. Cette mise en place de la comptabilité analytique a été rendue possible par l'installation d'un logiciel dénommé Agespro. Cette première étape également a eu pour objectif la réorganisation de l'axe transversal de la structure, c'est-à-dire le pôle RH et la comptabilité.

Reste à venir désormais la deuxième étape qui doit être prochainement réalisée et qui consiste à accompagner la structure par la mise en place de son pilotage en mode projet, se traduisant par la mise en place d'une organisation hiérarchique et fonctionnelle adaptée. L'objectif global de cette démarche vise donc à repenser la stratégie et le pilotage de la structure, les ressources humaines et le financier. Cet accompagnement actuellement en cours va permettre au final à l'association de garantir les financements et de les développer en devenant plus efficiente et plus réactive. Elle n'a été rendue possible, je le rappelle, que grâce à l'intervention financière des financeurs. L'association va ainsi passer d'une culture de moyen à une culture de projet.

Enfin, je voudrais vous citer juste deux chiffres : l'augmentation des fonds propres, en 2012, avec un résultat de - 90 273 €. Les fonds propres étaient à - 110 298 €, ce qui a valu le placement en redressement judiciaire le 11 juillet 2012. En 2013, ces fonds propres sont passés à 147 932 € en plus, en 2014 à + 196 768 €. Je voudrais vous signaler qu'en 2015, pour le budget prévisionnel, le résultat est égal à 87 444,09 €, bien entendu à confirmer. Je vous indique donc que le développement, la reconstruction et la refondation de la Mission Locale se poursuivent actuellement. Je reste à votre disposition pour toute question utile à votre compréhension.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Sylvie. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Association du Plan local pour l'Insertion par l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon

« L'association du Plan Local d'Insertion par l'Emploi du Grand Besançon obéit aux statuts des associations loi 1901. Cette association est pilotée par un ensemble de membres regroupant :

- le Grand Besançon,
- l'État,
- le Conseil Régional,
- le Conseil Départemental,
- la Ville de Besançon,
- Pôle Emploi,
- la Mission Locale.

Au sein du Conseil d'Administration de l'association, la voix du Grand Besançon est portée par 9 élus de l'Agglomération.

Le PLIE accompagne les personnes éloignées du monde du travail et de l'emploi et les met en relation avec des entreprises ou des partenaires locaux spécialistes de l'insertion. Pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes suivies, le PLIE noue des partenariats avec des entreprises pour identifier leurs besoins et faciliter leurs recrutements. Il aide aussi les collectivités à mettre en place des clauses d'insertion dans leurs marchés publics ».

Mme WANLIN, Présidente du PLIE.- Je voudrais évoquer devant vous ce qui a mobilisé l'association du PLIE depuis 2011 et qui a donné lieu à l'obtention d'un prêt exceptionnel de la CAGB lors de son assemblée délibérante du 26 juin 2014. Il s'agit du plan de reprise des subventions FSE qui ont concerné les années 2008, 2009 et 2010. Je vous rappelle brièvement le contexte. Le PLIE a fait l'objet d'un grand nombre de contrôles depuis 2011 dans un contexte européen bien particulier, ce qui est normal, puisque les fonds en cause sont européens.

La Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), qui assure en tant qu'autorité d'audit du programme opérationnel FSE, le contrôle et l'organisation de ces contrôles avec la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle), a demandé à cette dernière de sortir des appels de fonds FSE l'ensemble des PLIE qui avait fait l'objet d'un contrôle en 2011.

Cette demande était motivée par le fait que l'instance européenne a souhaité limiter le taux de correction ressortant des contrôles sur les opérations et éligibles au FSE à 2 %. Or en novembre 2011, le taux d'erreur constaté en France ressortait à 39 %. 80 PLIE, l'AFPA et des Conseils Régionaux ont donc été concernés par ces contrôles pour la raison que je viens de vous relater. Le PLIE du Grand Besançon a donc vu l'ensemble de ses opérations être contrôlé suivant deux plans d'actions qui ont débuté en 2012 et qui se sont achevés en 2014.

Le premier plan a conduit à un contrôle de 17 opérations, puis un deuxième plan a concerné cette fois-ci l'ensemble des opérations. Au total, une correction de 719 467 € lui a été notifiée le 18 octobre 2014 par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Ce plan de reprise sur les fonds FSE 2008, 2009 et 2010 a eu pour effet de bloquer les appels de fonds pour les années 2011, 2012 et 2013, ce qui bien entendu a obéré la trésorerie des structures d'insertion.

C'est pourquoi, afin d'accélérer le dégel des subventions FSE 2011, 2012, 2013 et 2014, et de procéder dès la notification, au remboursement du montant de la reprise FSE 2008, 2009 et 2010, la CAGB a voté un prêt exceptionnel de 700 000 € sur 5 ans, permettant ainsi au PLIE d'accélérer le dégel des subventions FSE 2011, 2012, 2013 et 2014 et de procéder dans le même temps au remboursement des subventions FSE 2008, 2009 et 2010 rappelées. À charge pour le PLIE, bien entendu, d'exercer des actions récursives auprès des structures d'insertion pour pouvoir rembourser le prêt à la CAGB.

Des négociations se sont engagées en 2015 avec les structures afin d'obtenir le remboursement des fonds FSE 2008, 2009 et 2010. Un protocole d'accord a été mis en place entre les structures et le PLIE afin d'organiser les actions récursoires sur les subventions FSE. Ce protocole d'accord a précisé le principe d'un remboursement immédiat, conformément au droit communautaire et aux conventions annuelles que chaque structure a signé avec le PLIE lors de la formalisation de chaque action éligible au FSE. Toutefois, par exception et compte tenu des difficultés financières dument établies et justifiées de certaines structures, il a été prévu dans ce protocole d'accord et à titre dérogatoire, des délais supplémentaires de remboursement sans que cela ne puisse excéder la durée de 5 ans correspondant à la durée du prêt accordé au PLIE par la CAGB.

Au total, 29 organismes ont été concernés par le plan de reprise, 10 organismes ont conventionné avec le PLIE pour étaler la durée de remboursement sur plusieurs années (de 2 à 4 ans). Les autres organismes doivent rembourser les montants les concernant en une à deux fois. Je voudrais vous signaler qu'à fin 2015, le PLIE devrait avoir remboursé un montant global de 390 000 € à la CAGB, ce qui représente 58 % du prêt que vous avez bien voulu accorder le 26 juin 2014. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions à poser ? Je crois que ce redressement est mené de belle façon. À terme, le Conseil Départemental va reprendre cela, n'est-ce pas ?

Mme WANLIN, Présidente du PLIE.- C'est cela, à partir de 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais pas pour la partie antérieure.

M. LIME.- Des questions avaient été posées sur les capacités de remboursement de l'ensemble des organismes. Il y avait des interrogations, on n'avait pas les réponses. Aujourd'hui, a-t-on un peu plus de réponses sur les capacités ? Quel est le pourcentage de récupération que l'on vise aujourd'hui ?

Mme WANLIN, Présidente du PLIE.- On devrait normalement pouvoir rembourser la totalité du prêt. J'ai mené avec le Trésorier des négociations avec les structures d'insertion. Nous avons eu un bon dialogue et certaines structures ont justifié de leur situation pour que l'on puisse leur accorder des délais. Mais comme je le précisais, ce délai ne peut pas dépasser 5 ans. Actuellement, le remboursement se fait dans des conditions satisfaisantes et respectées par toutes les structures.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais dire qu'il y a un très, très bon travail qui est fait là. Je voudrais féliciter Sylvie WANLIN, ce n'était pas facile. Un gros travail a été fait. Il y a également la participation des employés. Tout le monde y a mis du sien, l'État, la Région, le Département. C'est un beau travail. Il faut le dire. S'il n'y a plus de question, je vous remercie.

La séance est levée.